



**PRÉFET
DE L'ARIÈGE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES DE L'ÉTAT 2019





ÉDITO



Chantal Mauchet

Préfète de l'Ariège

La crise sanitaire que nous traversons nous contraint à nous adapter à une situation exceptionnelle.

La période que nous venons de vivre a été plus que jamais une révélation du rôle essentiel de l'État dans la gestion de cette crise. La mobilisation au quotidien de tous les services aux côtés des collectivités locales et des autres partenaires socio-économiques dans la lutte contre la COVID 19 est remarquable et je veux leur rendre aujourd'hui un hommage appuyé.

Même si dresser le bilan de l'année 2019 peut paraître un exercice déconnecté de l'actualité et faire partie du « monde d'avant », il n'en demeure pas moins que l'action des services de l'État en 2019 a été dense et riche en événements.

Tout d'abord, l'année 2019 a été marquée par un fort engagement des services de l'État en Ariège dans le domaine de la transition écologique avec la désignation de référents dans chaque administration pour œuvrer à la mise en place de démarches exemplaires.

2019, c'est aussi l'année du Grenelle contre les violences conjugales et les violences faites aux femmes.

2019 s'est déroulée dans un contexte social difficile avec le mouvement des « gilets jaunes » qui a conduit le gouvernement à l'organisation du Grand débat national où chaque citoyen a eu la possibilité de s'exprimer à travers la mise en place de cahiers citoyens.

La réponse au besoin d'une plus grande proximité du service public exprimé par les citoyens au cours de ce Grand débat a conduit notamment à la création du réseau France service qui offre aux usagers une large palette de services en un lieu unique et dans une logique de maillage du territoire.

Enfin, 2019 a été une année de préparation des réformes à venir dans l'organisation territoriale des services de l'État avec de nombreuses préfigurations de nouveaux services qui rendront l'action de l'État dans le département encore plus opérationnelle.

Ce rapport que j'ai voulu synthétique s'inscrit à la fois dans la continuité de l'action de l'État mais également dans une perpétuelle adaptation des services aux mutations continues et rapides de notre société.

Je vous souhaite à tous une bonne lecture.



L'ÉTAT GARANTIT	LES PRINCIPES DE LA VIE DÉMOCRATIQUE	P. 6
Préserver la sûreté et la tranquillité publiques		6
Assurer les missions régaliennes et lutter contre la fraude		8
Anticiper et gérer les crises		10
Prévenir et gérer les risques naturels, technologiques et les problématiques minières		11
Veiller à la sécurité alimentaire, la protection du consommateur, la protection animale et la sécurité environnementale		13
Mettre en œuvre la politique de santé		15

L'ÉTAT SE MOBILISE	POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET L'EMPLOI	P. 16
Piloter et animer le service public de l'emploi		16
Favoriser le retour à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées		18
Accompagner les entreprises en mutation économique		18
Soutenir les bassins d'emploi les plus fragiles		18
Accompagner les évolutions des finances publiques		20
Le réseau France Service		21

L'ÉTAT ŒUVRE	AU MAINTIEN DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES	P. 22
Soutenir la revitalisation des centres bourgs		22
Assurer l'égalité des chances à l'école		23
Accompagner la jeunesse et promouvoir le sport pour tous		24
Affirmer l'égalité entre les femmes et les hommes		26
Garantir l'accès au logement et lutter contre l'habitat indigne		27
Lutter contre la pauvreté et accompagner les personnes les plus vulnérables		28

L'ÉTAT SOUTIENT	UN AMÉNAGEMENT ÉQUILIBRÉ ET DURABLE DU TERRITOIRE	P. 29
Favoriser un développement équilibré et durable du territoire		29
Promouvoir une stratégie d'aménagement des sols durable		30
Soutenir l'activité agricole et la forêt		32
Protéger durablement l'environnement et la biodiversité		33
Accompagner la transition écologique et énergétique		35

CONCLUSION	P. 36
-------------------	--------------

ANNEXES	P. 37
----------------	--------------

L'année a été marquée par de nombreuses actions protestataires, notamment celles impliquant « des gilets jaunes ». Les forces de sécurité ont été fortement mobilisées car l'État a dû garantir, à la fois, la première des libertés, la sécurité des populations mais aussi les conditions d'exercice de la vie démocratique et les libertés publiques, comme celles de manifester et de circuler.

Préserver la sûreté et la tranquillité publiques

RENFORCER LES DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ

La lutte contre les violences intrafamiliales et les travaux du Grenelle dans le département.

En 2019, pour qu'aucune violence ne reste sans réponse, un schéma d'aide aux victimes a été réalisé. Une cellule opérationnelle dédiée à la lutte contre les violences conjugales a été créée.

Elle permet à tous les acteurs intervenants sur cette thématique (police, gendarmerie, parquet, conseil départemental et représentant de l'État) d'échanger des informations et de travailler en synergie afin de gagner en efficacité.

Ces échanges ont été renforcés lors de la déclinaison du Grenelle des violences conjugales (voir chapitre III).

PRÉVENIR LA RADICALISATION

La politique de prévention de la radicalisation repose sur la mobilisation de tous et vise à déceler les signaux faibles, afin d'avoir une réponse adaptée et efficiente.

Les objectifs du dispositif départemental de suivi et d'accompagnement sont d'inscrire la réponse préventive dans une démarche partenariale et pluridisciplinaire et d'identifier un réseau de référents formés.

Le 21 février 2019, un séminaire a été organisé avec l'ensemble des maires du département ainsi que les acteurs principaux de la lutte contre la radicalisation afin de renforcer les liens avec les élus en ce domaine et solliciter leur engagement croissant en matière de prévention de la radicalisation.

LUTTER CONTRE LA DÉLINQUANCE

L'Ariège reste un département relativement épargné par les phénomènes de délinquance sous ses formes les plus violentes, malgré une hausse globale de la délinquance générale de 5,10 % (6 619 faits enregistrés en 2019 contre 6 298 en 2018).

Certaines formes de délinquance ont augmenté en 2019 comme les violences physiques non crapuleuses (+17,2%), les coups et blessures volontaires (+16,7%) et les violences intrafamiliales (+16,12%) dont 83 % des victimes sont des femmes. **Cela traduit une montée de la violence ainsi qu'un durcissement des rapports sociaux.**

Les atteintes aux biens et les escroqueries et infractions économiques et financières sont en légère hausse par rapport à 2018.

Le taux global d'éclaircissement, tous indicateurs confondus, est en hausse et s'élève à 47,65%, **supérieur à celui observé sur l'ensemble du territoire national.**

OUTILS DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE

L'action du service des armes

Le suivi des autorisations de détention d'armes venant à expiration permet de réduire le risque de détention illégale d'armes à feu. En 2019, le nombre de dessaisissements et d'inscription au fichier des armes (32 inscriptions administratives en 2019) est stable par rapport à l'année précédente.

Protection judiciaire de la jeunesse

Dans le cadre des orientations du ministère de la Justice, l'appel à projet lancé en 2018 par la préfecture pour accueillir un centre éducatif fermé (CEF) a été mené à son terme. L'association ADES Europe a été retenue au terme de l'instruction des candidatures. Le CEF sera implanté sur la commune du Vernet.

La vidéo-protection

24 communes et 4 communautés de communes ont été autorisées à installer un système de vidéo-protection. 10 sur l'arrondissement de Foix ; 14 sur l'arrondissement de Pamiers et 4 sur l'arrondissement de Saint-Girons. Cet outil contribue très directement à l'amélioration du travail d'élucidation de la police / gendarmerie et à la prévention de la délinquance par dissuasion.

Le protocole participation citoyenne

Ce dispositif consiste à mobiliser la vigilance solidaire des habitants en vue de prévenir les infractions, sous le contrôle des forces de l'ordre et du maire de la commune engagée dans cette démarche. Au total, 31 protocoles de ce type ont été signés depuis 2011, dont 4 en 2019. Il s'agit des communes de Montesquieu-Avantes, Moulin-Neuf, La Tour du Crieu et Saint-Quentin-la-Tour.

Le fonds interministériel de prévention de la délinquance

28 dossiers ont été subventionnés en 2019 au titre de la prévention de la délinquance grâce à une enveloppe globale de 102 389€. Près de 40% des crédits de ce fonds ont permis cette année de subventionner des actions destinées à améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales, et l'aide aux victimes.

La mission interministérielle de lutte contre la drogue et les conduites addictives

L'enveloppe départementale 2019, d'un montant de 26 398€, a permis de soutenir 9 projets (2 actions concernent la prévention des conduites addictives en milieu festif ou hors scolaire, 5 actions portent sur la prévention des conduites addictives en milieu scolaire et 2 actions en matière de prévention de conduites dopantes).

La délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti LGBT

L'Ariège a bénéficié d'une dotation de 11 700€ pour subventionner 6 projets de sensibilisation au problème du racisme et de l'antisémitisme et de lutte contre les préjugés et les discriminations anti-LGBT.

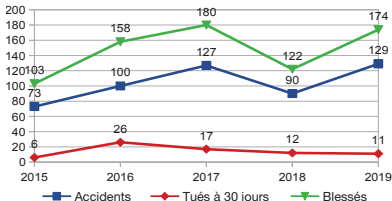
Le comité local d'aide aux victimes :

Le Comité Local d'Aide aux Victimes (CLAV) ariégeois a été installé le 8 février 2019. La création de ce comité permet une évolution très favorable de la prise en charge des victimes avec la mise en place d'un schéma local d'aide aux victimes.

LUTTER CONTRE L'INSÉCURITÉ ROUTIÈRE

Après deux années 2016 et 2017 particulièrement accidentogènes, les chiffres de l'année 2018 avaient marqué une nette inflexion à la baisse (90 accidents, 12 tués et 122 blessés).

En 2019, les chiffres de l'accidentalité font apparaître une nouvelle hausse importante (43%) du nombre d'accidents corporels (129) et de blessés (174). Le nombre des tués diminue d'une unité passant de 12 à 11.



Répartition des accidents mortels par tranche d'âge et facteurs

Répartition par tranche d'âge :

- 15 - 24 ans : 888
- 25 - 44 ans : 888
- 45 - 64 ans : 88
- 65 ans et + : 888

Facteurs d'accidents mortels : (auteurs présumés d'accidents mortels)

- Vitesse : 36 %
- Alcool : 27 %
- Indéterminé : 27 %
- Inattention : 18 %
- Priorité : 9 %
- Fatigue : 9 %
- Autres : 9 %



En complément des actions réalisées dans le cadre du Plan Départemental d'Action Sécurité Routière (PDASR), des initiatives ont été menées pour mobiliser d'une part les employeurs (entreprises et collectivités locales notamment) autour du risque routier professionnel, et d'autre part, pour sensibiliser les seniors.

En 2019, les effets du passage des routes bidirectionnelles à 80 km/h ne sont pas encore mesurables notamment du fait des nombreuses dégradations de radars automatiques fin 2018 et courant 2019.

Assurer les missions régaliennes et lutter contre la fraude

LE CONTENTIEUX

Le 1^{er} octobre dernier, un bureau du contentieux de l'État a été créé en préfecture (en le séparant du service chargé du contrôle de légalité) afin de pallier la hausse constante des recours dirigés contre l'État (102 nouvelles instances en 2017, 164 en 2018, 224 en 2019). **Au cours de l'année écoulée, 72% de ces recours ont concernés le seul droit des étrangers et toutes matières confondues, 191 mémoires ont été produits devant les juridictions administratives. Enfin au global 70% des décisions rendues ont été favorables à l'État.**

LES ÉLECTIONS ET LA RÉGLEMENTATION

En 2019, le bureau des élections et de la réglementation a géré le dépouillement du vote pour les élections des membres de la chambre d'agriculture avec l'instauration du vote électronique.

Par ailleurs, le service s'est investi dans l'organisation des élections européennes de mai 2019 et dans l'accompagnement des communes pour la mise en œuvre des nouvelles commissions de contrôle et de l'application de gestion des listes électorales : le Répertoire électoral unique (REU).

En termes de délivrance de titres, le Centre d'expertise et de ressources titres (CERT) d'Occitanie, implanté à Foix et à Montpellier, a clos 490 415 demandes de cartes nationales d'identité et 355 071 demandes de passeports en 2019, soit une augmentation de plus de 12% par rapport à l'année précédente.

LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE DOCUMENTAIRE (enjeu majeur pour la protection de l'identité)

Compte tenu du caractère évolutif des fraudes et de leur complexification, le référent fraude inscrit ses actions dans une approche transversale et une logique de réseau avec l'ensemble des acteurs et partenaires concourant à la prévention et à la lutte contre les fraudes documentaires à l'identité : faux documents, usurpation d'identité, obtention indues de titre, reconnaissance frauduleuse de paternité.

LE TRAFIC TRANSFRONTALIER ET L'ACTION DU SERVICE DES DOUANES

Le département de l'Ariège, frontalier avec l'Andorre, est particulièrement concerné par les trafics de tabacs et cigarettes.

Le bureau des douanes de Foix assure la gestion et le contrôle des secteurs économiques suivants : tabac, transporteurs routiers acquittant la taxe à l'essieu, taxis et transporteurs de marchandises et de voyageurs, s'agissant de leurs demandes de remboursement de produits pétroliers, et enfin contributions indirectes (alcool, garantie des métaux précieux).

La brigade de surveillance intérieure d'Ax-les-Thermes a su développer des contrôles adaptés à la spécificité du réseau routier pyrénéen mais a également su prendre en compte le milieu « montagne » dans lequel elle inscrit son action de manière structurée.

Elle complète son dispositif en réalisant des contrôles douaniers sur le fret postal. Enfin, elle exerce des contrôles sur le secteur ferroviaire (ligne La Tour de Carol - Toulouse).

Son activité est essentiellement consacrée à la lutte contre le trafic organisé de tabacs et cigarettes en provenance d'Andorre venant alimenter différentes agglomérations (dont Toulouse) par le biais de multiples filières.

Cette orientation s'inscrit pleinement, à la fois dans le cadre du plan ministériel de lutte contre le tabagisme qui fixe le prix du paquet de cigarettes à 10 euros en 2020, mais aussi dans le cadre de l'accord d'association entre l'Union Européenne et l'Andorre. Cet accord maintient le tabac andorran en dehors de l'union douanière mais comporte une clause de sauvegarde qui exige un haut niveau de coopération dans le domaine de la lutte contre la contrebande de tabac entre Andorre et l'Espagne - la France - l'Union Européenne.

En 2019, les services douaniers de l'Ariège ont procédé à la saisie de plus de 2200 kilogrammes de tabacs et cigarettes, soit l'équivalent de 113 000 paquets de cigarettes (contrevalant sur le marché national : plus de 1 million d'euros). Ces saisies représentent près de 45% des saisies régionales.



Anticiper et gérer les crises

En 2019, la préfecture de l'Ariège (le service des sécurités) a organisé 6 exercices de sécurité et participé à 2 exercices extérieurs.

- **5 février 2019 : exercice Nombreuses Victimes dans le tunnel de Foix**
Il s'agissait de simuler une collision entre un minibus et 2 voitures.
Cet exercice était l'occasion de tester les procédures de sécurité du tunnel de Foix ainsi que la coordination de l'ensemble des services dans le cadre du secours à personne.
- **14 mai 2019 : exercice Tour de France / Secours en montagne**
Dans la perspective du passage du Tour de France dans le département, il s'agissait de réaliser un exercice sur ce thème en y associant une problématique de secours en montagne. Il consistait à porter secours à des spectateurs du Tour de France emportés par une coulée de boue fictive, suite à de fortes précipitations, au port de Lers tout en gérant le trajet de l'étape du Tour de France afin de trouver des itinéraires de substitution.
- **16 mai 2019 : exercice PPI Barrage Lapanar**
L'objectif de l'exercice était de tester les procédures d'alerte et de protection des populations en cas de risque imminent de rupture de barrage.
Les communes de Château-Verdun, Les Cabannes et Ormolac-Ussat les Bains ont participé en activant leur plan communal de sauvegarde afin d'assurer la sécurité de la population. Les écoles d'Aston, Les Cabannes et Ormolac-Ussat les Bains ont mis en œuvre leur plan particulier de mise en sécurité (PPMS) et procédé à l'évacuation effective de 88 élèves.

Les autres exercices

- **4 avril :** Exercice SNCF : évacuation et mise en sécurité de passagers d'un train bloqué dans un tunnel ferroviaire à proximité de la commune de Mérens les Vals (activation du plan communal de sauvegarde (PCS) de la commune).
- **10 octobre :** Exercice Inondations : gestion d'une crue qui se produit tous les 50 ans, touchant la commune de Saint-Girons et nécessitant l'activation du PCS de la commune.
- **17 octobre :** Exercice cellule d'information du public (CIP) : mise en situation des opérateurs de la CIP sur un scénario d'inondations.
- **3 avril et 3 octobre :** Exercices ALERTEX : exercices nationaux destinés à tester la gestion de l'alerte en cas d'attaque aérienne par missiles longue portée.

LE TOUR DE FRANCE

La 15^{ème} étape du Tour de France 2019, longue de 185 km, s'est déroulée le dimanche 21 juillet 2019. Les coureurs sont partis de Limoux dans l'Aude pour une arrivée inédite au Prat d'Albis à Foix. Les services de l'Etat, les collectivités territoriales et la société Amaury Sport Organisation ont œuvré à la préparation de cet événement.

La gendarmerie a mobilisé 640 hommes (actifs et réservistes) et la DDSP comptait 208 fonctionnaires. Ces deux services étaient épaulés par des renforts extra-départementaux. Les sapeurs pompiers ont déployé 278 personnels.

Un centre opérationnel départemental (COD) a été activé en préfecture.

LA VIABILITÉ HIVERNALE

Le programme SOPYRA (Sécurisation des Accès PYrénéens face au Risque Avalanche), co-financé par la principauté d'Andorre et par le programme européen POCTEFA, a pour objectif la sécurisation de l'accès routier à l'Andorre.

Un lourd programme de travaux et d'études a été conduit depuis sa mise en place en 2014 (équipements de protection des couloirs d'avalanches notamment).

L'accord franco-andorran sur l'amélioration de la viabilité des accès à l'Andorre liée aux risques naturels prend progressivement la suite du programme SOPYRA.

Il prévoit le financement d'études préalables et de travaux de prévention des risques naturels à hauteur de 21M€, sur 6 ans, financés à parts égales par la France et par l'Andorre.

La priorité du programme d'intervention est donnée au traitement du couloir d'avalanche H2 situé sur la commune de l'Hospitalet-près-Andorre, qui nécessite la construction d'une importante galerie pare-avalanche.

Les autres travaux concernent la création d'aires de chaînage (communes d'Ax-les-Thermes, Mérens-les-Vals et L'Hospitalet-près-Andorre) ou la pose d'autres dispositifs paravalanches, de pare-congères ou de pare-chutes de blocs.

Prévenir et gérer les risques naturels, technologiques et les problématiques minières

LES RISQUES NATURELS

Le risque inondations

L'année 2019 a été relativement clémente du point de vue du risque inondation à l'exception d'une crue en fin d'année sur la rivière Ariège. Les débits ont été conséquents, sans pour autant dépasser la crue de 1977 et n'ont occasionné aucun dégât majeur.

Les risques étant une réalité pour notre territoire, il est important de pouvoir s'y préparer. Ainsi, en 2019, les services de la DDT avec la préfecture ont accompagné la commune de Saint-Girons lors d'un exercice d'inondation du Salat dans la traversée de Saint-Girons. Cet exercice a permis d'identifier les points d'amélioration à apporter au plan communal de sauvegarde et aux procédures de gestion de crise de cette commune.

Les projets de PAPI (plan d'action et de prévention des inondations) d'intention de la vallée de la Lèze et du bassin du Salat

L'élaboration du dossier de demande de PAPI d'intention de la vallée de la Lèze s'est achevée en fin d'année 2018 après 2 ans de concertation et d'instruction portée par la DDT de l'Ariège, en lien avec la DDT de Haute-Garonne et la DREAL. Ce projet vise principalement à vérifier la faisabilité des ouvrages de protection collective et à réaliser une expérimentation concrète de la réduction de la vulnérabilité de l'habitat et des bâtiments publics sur les communes d'Artigat et du Fossat. Le choix de ces 2 premières communes, pouvant ensuite être étendu à Lèzat/Lèze, est motivé par l'intégration en cours de mesures obligatoires de réduction de vulnérabilité dans leurs PPR. Ce PAPI d'intention, a été validé en 2019 ; il constitue une phase préparatoire de 3 années pour un éventuel nouveau PAPI complet à partir de 2022 ; il fait suite à un premier PAPI 2006-2016.

L'étude préalable à un PAPI d'intention menée par le SYCOSERP en 2018 et 2019 avec le soutien de la DDT sur le bassin inter-départemental du Salat a permis de confirmer la pertinence de ce projet qui a été validé à la fin de l'année 2019. S'agissant de crues rapides avec un fort transport solide, dont la grande crue de juin 2013 en Haute-Garonne et Hautes-Pyrénées constitue à cette même échelle l'exemple le plus récent, un consensus s'est rapidement dégagé pour mettre en place un système d'alerte et de gestion de crises vis-à-vis des crues torrentielles ainsi que pour la mise en œuvre de la réduction de la vulnérabilité du bâti principalement implanté à St-Girons et les bourgs centres des vallées.

Le risque incendie et la révision de l'arrêté préfectoral réglementant l'emploi du feu à l'intérieur et jusqu'à 200 mètres d'espaces naturels combustibles

Devant les difficultés des éleveurs à répondre aux exigences de l'arrêté préfectoral de l'emploi du feu du 02 avril 2009, et suite aux périodes d'incendies de fin 2015 et 2016, un travail de révision a été entrepris par la DDT auprès des partenaires afin de proposer un projet d'arrêté préfectoral présentant des avancées majeures. Ce nouvel arrêté préfectoral publié le 21 mai 2019 et dont les dispositions ont fait l'objet d'une large concertation prévoit notamment la suppression du régime d'autorisation, la réduction du nombre d'annexes ainsi que la suppression de la période limitée de validité.

Plans communaux de sauvegarde (PCS)

En Ariège, 148 communes ont l'obligation légale de réaliser un PCS.

Fin 2019, 90,5 % des PCS ont été réalisés soit 134 documents transmis à la préfecture. 14 communes n'ont pas encore élaboré leur plan malgré l'appui que l'État leur propose. L'organisation mise en place dans le cadre d'un PCS permet de faire face à des situations très diverses : catastrophes majeures, perturbations de la vie collective ou encore accidents plus courants (incendie, circulation routière...).

Plans de prévention des risques naturels (PPRN) : des plans de prévention multirisques.

Dans un département de montagne, la gestion des risques est une composante essentielle de l'aménagement. Les plans de prévention des risques (PPR) sont préparés et élaborés par la DDT ; en Ariège, ils concernent principalement les inondations, les mouvements de terrain et les chutes de blocs. En 2019, les plans de prévention des risques de Gudas, Dalou (révision), Le Fossat (révision), Artigat (révision) ont été approuvés. Le plan de prévention des risques d'Engomer a été prescrit. Fin 2019, le département de l'Ariège compte 111 plans de prévention des risques opposables.

Les campings à risque

Le département de l'Ariège compte 42 campings soumis à un risque naturel ou technologique prévisible ; la plupart en raison d'un risque inondation. Afin de répondre à la réglementation en vigueur, des visites sont prévues à une fréquence de 2 à 5 ans en fonction du classement et du niveau de risque.



Chaque année, la campagne de visites se veut pédagogique. En 2019 un exercice d'évacuation a été réalisé de manière inopinée au camping de la commune d'Ortu avec des simulations d'inondation proposée par la DDT. Il a permis de tester les procédures mises en place par le gestionnaire en cas d'alerte crue et d'évaluer le temps nécessaire pour l'évacuation et la mise à l'abri des campeurs.

Sur le camping d'Aulus-les-Bains, un travail d'expérimentation est en cours pour installer un système d'alerte financé par l'Etat afin d'assurer la mise en sécurité des personnes en cas de crue rapide du Garbet. Cette expérimentation doit permettre de valider la méthodologie testée afin de l'exporter à terme sur d'autres campings à risque du département.

RISQUES TECHNOLOGIQUES ET PROBLÉMATIQUES MINIÈRES

Sécurité environnementale

Le département de l'Ariège compte 400 installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), dont 62 soumises à autorisation et 29 à enregistrement. Il comprend notamment 17 carrières, 4 établissements Seveso, 6 établissements relevant de la directive européenne sur les émissions industrielles, 18 sites et sols pollués en cours de traitement. En 2019, la DREAL a réalisé 53 inspections des installations classées qui ont donné lieu à 5 propositions de mise en demeure ou de poursuite des sanctions administratives.

Permis exclusif de recherche de mines à la société Variscan Mines sur la commune de Couflens

Le 11 février 2017 a été publié l'arrêté du 21 octobre 2016 accor-

dant le permis exclusif de recherche (PER) de mines de tungstène et autres substances connexes, dit « Permis Couflens », à la société Variscan Mines.

L'annulation par le tribunal administratif de Toulouse en juin de l'arrêté ministériel attribuant le permis exclusif de recherches de mines de Couflens à Variscan mines a entraîné un arrêt des travaux de recherches. Le jugement du tribunal administratif a fait l'objet d'un appel du ministère de l'économie et des finances devant la Cour administrative d'appel de Bordeaux qui s'est traduit également par un rejet en 2020. Par ailleurs, les 9 transformateurs présents dans la mine de Couflens ont fait l'objet d'opérations d'enlèvement par le BRGM qui se sont achevées en septembre 2019.

Après-mines à Sentein

À la suite de l'étude environnementale et sanitaire menée par GEODERIS sur le secteur minier de Sentein, des travaux de mise en sécurité ont été réalisés par le département sécurité minière du BRGM. Des travaux complémentaires sont envisagés sur plusieurs sites de la commune de Sentein. Une réunion en mairie de Sentein a permis de présenter les travaux envisagés ainsi que les dossiers et procédures à venir au titre du code minier et du code de l'environnement.

À la suite de l'inventaire réalisé par GEODERIS relatif aux dépôts de déchets de l'industrie extractive, une information des maires des communes sur le territoire desquelles sont présents de tels dépôts a été effectuée, afin de les avertir que des études ont été programmées pour étudier les risques présentés par ces dépôts. L'attention des maires a également été attirée sur leur responsabilité, notamment en matière de sécurité publique, au vu des risques présentés par ces dépôts.

Veiller à la sécurité alimentaire, la protection du consommateur, la protection animale et la sécurité environnementale.

Le contexte de pauvreté du département de l'Ariège est un facteur influant largement sur les politiques publiques déclinées par la DDCSPP, tant au titre des missions de cohésion sociale qu'en ce qui concerne les missions de protection des populations.

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET PROTECTION DU CONSOMMATEUR

Les services de l'État assurent des missions concourant à la sécurité des consommateurs, tant dans le domaine de la sécurité sanitaire de l'alimentation que sur l'ensemble de la chaîne alimentaire mais aussi dans le domaine de la sécurité et de la protection économique des consommateurs.

Au cours de l'année, 33 alertes sanitaires ont mobilisé le service en charge de la sécurité sanitaire de l'alimentation. Ce sont notamment les filières de production de Bethmale et de steak haché qui ont été touchées. Le retrait et le rappel des produits a pu être effectué dans tous les cas ; aucun des sérotypes concernés par les alertes d'origine ariégeoise, n'a été responsable de maladie humaine.

Au total, 194 inspections ont été réalisées dans les établissements ariégeois.

En matière de protection du consommateur et de répression des fraudes : 160 établissements ont fait l'objet de contrôles et le taux d'anomalies constatées a quasiment doublé, passant de 17,5 % à 30,5 %. Les contrôles ont donné lieu à 73 avertissements, 8 injonctions et une fermeture partielle d'activité, 5 procès verbaux pénaux et 2 procès verbaux administratifs (avec une amende de 3 150€).

SANTÉ ET PROTECTION DES ANIMAUX, ENVIRONNEMENT

Les citoyens sont aujourd'hui de plus en plus nombreux à afficher leur attachement à ce que les animaux soient bien traités. Les services vétérinaires de la DDCSPP œuvrent au quotidien dans cette optique, aussi bien au sein des exploitations agricoles que dans les abattoirs du département. L'année 2019 a été marquée par un nombre important de relevés d'infractions caractérisées de maltraitance animale. Cela ne témoigne pas d'une dégradation des pratiques mais plutôt d'une vigilance accrue de la part des habitants des communes, qui alertent les services de l'État.

La lutte contre la tuberculose bovine est une priorité, en raison du risque de transmission à l'homme, et des conséquences sanitaires et économiques pour l'élevage bovin. Le dépistage est annuel dans une zone à risque (41 communes autour du Mas d'Azil), et triennal dans le reste du département. 70 suspicions ont eu lieu (contre 21 en 2018). Deux foyers ont été détectés en 2019, avec abattage des troupeaux infectés, et indemnisation des éleveurs.

La peste porcine africaine, qui atteint les porcs et les sangliers, constitue une nouvelle menace mais n'est pas transmissible à l'homme. Son arrivée en France aurait des conséquences catastrophiques pour la filière porcine et entraînerait l'activation d'un plan sanitaire d'urgence. La DDCSPP a mené des actions d'information et de formation auprès des détenteurs de ces animaux.

2019 a également été marquée par les avancées significatives en matière de prévention de **la rhinotrachéite infectieuse bovine (IBR)**. La démarche d'éradication de cette maladie, particulièrement impactante dans notre département, est très importante pour pérenniser le commerce des bovins ariégeois, ainsi que la transhumance.

En 2019, la DDCSPP a procédé à 123 inspections dans le cadre du programme national d'inspections ministériel, concernant la santé, la protection et l'identification des animaux, la santé publique et la pharmacie vétérinaire, auxquelles s'ajoutent 28 inspections non programmées réalisées suite à des plaintes, signalements ou recontrôles d'établissements ayant présenté des non-conformités lors d'un précédent contrôle.

La DDCSPP et les vétérinaires officiels privés qu'elle a mandaté, ont délivré 563 certificats pour l'expédition d'animaux vers des pays de l'Union Européenne, essentiellement des jeunes bovins vers l'Italie et l'Espagne et a délivré 101 certificats pour l'exportation vers des pays tiers.

Dans le domaine de l'environnement, 10 inspections d'installations classées pour la protection de l'environnement dans le domaine agricole et agro-alimentaire et 11 inspections dans les établissements de faune sauvage détenant des animaux non domestiques en captivité ont été réalisées.

Mettre en œuvre la politique de santé

La délégation territoriale de l'agence régionale de santé met en œuvre la politique de santé dans le département.

CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DE L'EAU DE CONSOMMATION HUMAINE, DE LOISIR ET DES CENTRES THERMAUX

La délégation de l'ARS gère le contrôle sanitaire d'une part des eaux potables de 646 captages, 532 unités de distribution, 240 stations de traitement et 1 usine d'embouteillage ; d'autre part des eaux de loisir de 136 bassins de natation et spas, 7 sites de baignade et enfin de 3 stations thermales. Ce contrôle représente 4917 analyses. **La part de la population alimentée par une eau conforme aux normes bactériologiques est passée de 75% en 2005 à 97,5% en 2019.** 14 captages de ressources en eau potable ont été déclarés d'utilité publique. 6 captages de sources privées ont été autorisés pour la consommation humaine sans déclaration d'utilité publique.

83% de la population est approvisionnée à partir d'une ressource en eau protégée.

LUTTE CONTRE LES ESPÈCES ENVAHISSANTES NUISIBLES À LA SANTÉ HUMAINE

Le « moustique tigre » (*Aedes albopictus*)

En 2019, la progression du moustique tigre s'est confirmée, avec 14 nouvelles communes déclarées colonisées, portant à 30 le nombre total de communes où l'insecte est durablement implanté. Un seul cas humain importé de dengue a été signalé en Ariège (retour de voyage). Ce cas n'a pas donné lieu à des opérations de lutte anti-vectorielle, le moustique tigre n'ayant pas été retrouvé sur les lieux de vie.

Les ambrosies (*Ambrosia artemisiifolia* et *Ambrosia trifida*)

Deux espèces d'ambrosie (à feuilles d'armoise et trifide) colonisent le nord-est du département. Ces plantes envahissantes, classées nuisibles à la santé humaine, pourraient également avoir un impact négatif sur l'agriculture (perte de rendement) et l'environnement (baisse de la diversité des espèces locales). À ce titre, un plan d'action a été élaboré avec l'ensemble des acteurs concernés avec notamment l'initialisation de la création d'un réseau de référents communaux ou encore la formation des agents du Conseil départemental en charge des routes.

Enfin, les sessions d'information ont été organisées avec l'association des maires ainsi que des actions de sensibilisation auprès du grand public.

ASSURER UNE BONNE QUALITÉ DE L'AIR DANS LES ÉTABLISSEMENTS ACCUEILLANT DES ENFANTS : UN ENJEU DE SANTÉ PUBLIQUE.

La mauvaise qualité de l'air intérieur a un impact avéré sur notre santé et constitue ainsi une préoccupation forte de santé publique.

Les enfants et les adolescents qui sont particulièrement vulnérables, peuvent être fortement exposés, dans les écoles et autres lieux d'accueil, à plusieurs polluants émis par les matériaux employés, les produits ménagers, les fournitures et le mobilier, d'où la réglementation applicable notamment aux établissements accueillant ce jeune public.

À partir d'un questionnaire adressé en août 2019 à l'ensemble des communes du département et des gestionnaires d'établissements scolaires privés, complété par des appels téléphoniques, la DDT a réalisé un point de situation et des conseils pour la mise en place d'une surveillance et de mesures pour assurer une bonne qualité de l'air.

La réglementation en vigueur s'adresse aux crèches, haltes garderies, écoles maternelles et primaires. L'extension de ce dispositif réglementaire est prévue au 1er janvier 2020 à l'ensemble des accueils de loisirs et établissements du second degré (collèges et lycées).

LES MAISONS DE SANTÉ PLURI-PROFESSIONNELLES (MSP)

Pour faire face au départ à la retraite des professionnels de santé et favoriser l'attractivité pour les jeunes médecins, l'ARS accompagne le regroupement des professionnels et soutient le développement de l'exercice coordonné.

L'Ariège compte 14 MSP dont 8 sont ouvertes et en fonctionnement. 4 nouveaux projets ont été validés en 2019 : la MSP multi sites de Laroques d'Olmes, la MSP du Fossat, la MSP multi sites de l'Arize et la MSP multi sites de Pamiers.

Piloter et animer le service public de l'emploi (SPE)

Les différentes instances qui composent le service public de l'emploi se mobilisent en faveur du développement de l'emploi et de la sécurisation des parcours professionnels des salariés. Elles permettent l'échange d'informations et facilitent le travail partenarial au bénéfice des entreprises en difficulté ou ayant manifesté un besoin en matière d'emploi.

LA SITUATION DU MARCHÉ DU TRAVAIL

Au quatrième trimestre 2019, le nombre de demandeurs d'emploi (catégorie A) s'établit à 9 400. Ce nombre est en baisse sur un an de 1,3% et de 3,5% sur un an.

Favoriser le retour à l'emploi des personnes qui en sont les plus éloignées

LES STRUCTURES D'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (SIAE)

Dans un contexte de reprise économique, le secteur de l'insertion par l'activité économique a maintenu en 2019 un bon niveau d'activité, et reste particulièrement développé en Ariège. Le réseau regroupe 14 SIAE assurant un maillage complet du département : 5 entreprises d'insertion (EI), 6 ateliers et chantiers d'insertion (ACI), 3 associations intermédiaires (AI). Un appel à manifestation d'intérêts lancé courant 2019 devrait aboutir à la création de nouveaux postes d'insertion en 2020.

Toutes ces structures proposent des activités de production ou des services répondant à des besoins locaux. Elles aident les personnes rencontrant des difficultés particulières d'ordre socio-professionnel faisant obstacle à leur accès à un emploi dans le secteur « ordinaire » et notamment dans le secteur marchand à lever ces freins.

L'État a augmenté son soutien financier en mobilisant une enveloppe de 3 635 255 €. ce qui fait du département de l'Ariège le 8ème département le mieux doté de la région Occitanie.

En 2019, 248 postes d'insertion en équivalent temps plein ont été réalisés par les SIAE du département. Au 31 décembre

La demande d'emploi se répartit entre 50,3% d'hommes et 49,7% de femmes, 12,4% de jeunes soit une baisse de 5,6% sur un an et 30,3% de seniors avec une légère baisse de 0,7% sur un an.

La part des demandeurs d'emploi (A, B et C) inscrits depuis plus d'un an représente 48,7 % des 14 470 inscrits, en hausse de 4,1 % sur un an.

Au quatrième trimestre 2019, le département de l'Ariège présente un taux de chômage de 10,3 % en baisse de 0,7 % sur un an. Il reste supérieur au taux de la région Occitanie (9,6 %) et à celui de la France métropolitaine (7,9 %).

2019, 351 salariés en insertion travaillaient dans les SIAE du département. Durant l'année, 344 personnes ont intégré une structure et 253 en sont sorties.

Les 3 associations intermédiaires ont assuré, à elles seules, plus de 45 000 heures de travail au bénéfice des salariés en insertion.

En dehors des salariés en insertion, les SIAE emploient également environ 120 personnes sur des postes liés à l'accompagnement des salariés en insertion et au fonctionnement des structures.

Le réseau de l'insertion par l'activité économique enregistre, en 2019, un taux de retour à l'emploi tout à fait honorable, au regard des publics pris en charge et de la conjoncture économique dégradée, avec plus de 67 % de sorties positives.

LES PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES (PEC)

Les parcours emploi compétences (PEC) ont succédé en 2018 aux contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) avec une exigence renforcée en matière d'accompagnement et de formation du salarié ainsi recruté. Ils concernent le secteur non marchand.

L'enveloppe annuelle totale disponible de PEC pour l'Ariège en 2019 a été de 278 conventions hors éducation nationale. En 2019, le taux d'aide de l'État est unique et s'élève à 50 % du SMIC (base 20 heures hebdomadaires), avec un resserrement de la cible sur les publics des quartiers prioritaires, les demandeurs d'emploi de très longue durée et les personnes reconnues travailleurs handicapés.

Au sein des établissements de l'Éducation Nationale, 28 PEC ont été conclus en 2019.

Ces conventions PEC concernent plus particulièrement des femmes avec une diminution de la part des seniors.

Les principaux employeurs sont les associations (40,2 %), devant les collectivités (34,4 %), tous deux en progression de 10 points sur un an, alors que les établissements publics sont en net retrait sur ce dispositif. Les établissements d'enseignement affichent un recul de 20 points (avec 10 % des conventions) et les établissements sanitaires un recul de 2,5 points (avec 6 % des conventions).

L'INSERTION DES TRAVAILLEURS EN SITUATION DE HANDICAP AU SEIN DES ENTREPRISES ADAPTÉES

En 2019, le département de l'Ariège compte 5 entreprises bénéficiant de l'agrément «Entreprise Adaptée». Ces entreprises, du milieu ordinaire, embauchent des travailleurs en situation de handicap et leur proposent un accompagnement socio-professionnel individualisé. Pour ce faire, l'État soutient ces entreprises adaptées en finançant, notamment, des aides aux postes.

En 2019, l'enveloppe financière s'élevait, en Ariège, à 1 364 200 € et permettait de financer entre 85,27 et 88,26 ETP. Cette enveloppe financière a augmenté d'environ 11,6 % par rapport à l'année 2018 (1 222 776 € pour 85 ETP). Cette augmentation est, principalement, le résultat de l'entrée en vigueur de la réforme des entreprises adaptées de septembre 2018.

LE PLAN D'INVESTISSEMENT DANS LES COMPÉTENCES (PIC) ET LE PACTE RÉGIONAL

Le Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC) prévoit de destiner 15 milliards d'euros à la formation qualifiante d'un million de jeunes et d'un million de demandeurs d'emploi sur cinq ans en France.

En Ariège, en 2019, les efforts conjugués de l'État et de la Région ont permis l'entrée en formation de 2 200 personnes en recherche d'emploi dont près de 24 % de jeunes. Les femmes ont représenté plus de la moitié des personnes concernées et

la proportion globale de personnes non qualifiées s'est élevée à 51 %.

La part du financement apporté par l'État a représenté 46 % des formations soit 10 % supplémentaires par rapport à 2018.

FACILITER ET PROMOUVOIR L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES

Le parcours d'accompagnement contractualisé vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) et la garantie jeunes en 2019

Depuis janvier 2017, la Mission Locale de l'Ariège propose aux jeunes en demande d'insertion un parcours d'accompagnement contractualisé vers l'emploi et l'autonomie (PACEA).

La garantie jeunes, volet intensif et optionnel de ce PACEA, reste réservée aux jeunes NEET (ni en emploi, ni en formation, ni scolarisés), décohabitant ou dont les parents ne peuvent assurer le soutien financier et en situation de vulnérabilité.

Aussi, outre l'accompagnement en 2019 de 310 nouveaux jeunes en garantie jeunes, à partir de 2019 dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs, la mission locale doit inscrire ses résultats au regard de 6 indicateurs nationaux de performance qui conditionnent une partie du versement du solde de l'aide de l'État.

Le contrat d'apprentissage

En 2019, le nombre de jeunes entrés en apprentissage dans le secteur privé auprès d'un employeur en Ariège progresse de près de 17 % sur un an, alors qu'on observe un tassement de l'apprentissage dans le secteur public depuis 2 ans.

Contrats d'apprentissage

Contrats d'apprentissage	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Évolution 2018/2019
Secteur privé	601	612	576	640	669	647	756	+16,8%
Secteur public	8	5	17	20	32	21	18	-14%

Accompagner les entreprises en mutation économique

LE DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES EN SOUS-ACTIVITÉ : L'ACTIVITÉ PARTIELLE

L'activité partielle permet aux entreprises rencontrant des difficultés conjoncturelles de préserver l'emploi de leurs salariés ainsi que leurs compétences afin d'anticiper la reprise de leur activité.

En 2019, 31 demandes d'activité partielle ont été traitées par la DIRECCTE, dont 67 % pour motif économique. Seules 4 demandes ont été rejetées, soit un taux d'acceptation de 86 %.

Les heures effectivement utilisées ont diminué de 25 % par rapport à 2018. Leur consommation s'élève à 20 255 heures pour un dépense de 156 000 €.

LICENCIEMENT ÉCONOMIQUE : SUIVI ET GESTION DES PROCÉDURES COLLECTIVES

En 2019, 106 licenciements pour motif économique ont été recensés soit un maintien par rapport à 2018. **Le nombre de licenciements économiques est le plus bas de ces six dernières années. Toutefois, il convient de le pondérer par la hausse de 4,6% des ruptures conventionnelles dont le**

nombre n'a cessé de croître ces dernières années (766 en 2019 contre 735 pour 2018).

Les secteurs au sein desquels se concentrent le plus les licenciements économiques sont le bâtiment (40), le commerce (24), la vente de service et les restaurants (40) et le secteur des matériaux (18).

LA MISSION DE MÉDIATION DU CRÉDIT DE LA BANQUE DE FRANCE

Conduite par la Banque de France, la médiation du crédit est ouverte à tout chef d'entreprise, artisan, commerçant, profession libérale, créateur ou repreneur d'entreprise, entrepreneur individuel qui rencontre avec sa ou ses banques des difficultés pour résoudre ses problèmes de financement ou de trésorerie. Pour l'année 2019, 6 dossiers ont été déposés à la Banque de France aboutissant à une médiation réussie. Depuis son lancement en 2008, ce dispositif a permis, dans notre département, de débloquer près de 13 M€ de crédits, de préserver plus de 1300 emplois et de conforter plus d'une centaine d'entreprises dans leur activité.

Soutenir les bassins d'emploi les plus fragiles du département

LES ACCORDS DE GESTION PRÉVISIONNELLE DES EMPLOIS ET COMPÉTENCES TERRITORIALES (GPECT)

Dans le département de l'Ariège, deux territoires particulièrement fragilisés en matière d'emploi sont accompagnés depuis plusieurs années par les services de l'Etat à travers deux accords cadre de développement de l'emploi et des compétences, l'un couvrant le pays des Pyrénées Cathares et un autre le Couserans.

Ces accords conclus avec les communautés de communes de ces territoires assurent un soutien financier et un appui technique aux plateformes emploi et formation qui réalisent des actions en faveur des entreprises et des salariés de ces territoires. Le montant total prévu pour le Couserans s'élève à 169 840 euros dont 49 000 euros financés par l'Etat avec des cofinancements de la communauté de communes et du FSE. Pour les Pyrénées cathares, le montant total prévu est de 83 100 euros dont 40 000 euros financés par l'Etat en cofinancement avec la communauté de communes.

Les objectifs assignés par ces conventions doivent permettre de sécuriser les parcours professionnels des salariés et favoriser le maintien dans l'emploi par la participation de l'Etat à des actions de formation qualifiante améliorant la productivité du travail. Côté employeur, elles soutiennent le développement de projets innovants, la création d'emploi, la montée en compétence et la modernisation.

Ces conventions sont arrivées à échéance en mars 2019. La consommation de crédits dans le Couserans a atteint 100%, dans les Pyrénées cathares 93%.

Ce dispositif de co-financement a été proposé à d'autres communautés de communes du territoire.

LE FONDS DE REVITALISATION ÉCONOMIQUE JOHNSON CONTROL FABRICS DANS LE PAYS D'OLMES

Suite à cet assujettissement et après négociation avec l'établissement concerné, le 30 septembre 2016, une convention de revitalisation a été signée entre l'Etat et les représentants



de l'entreprise Johnson Control Fabrics avec obligation de revitalisation du territoire pour un montant de 325 000 euros. Ce fonds de revitalisation a pour objectif la création d'emplois et l'atténuation des effets de la restructuration sur ce bassin d'emploi. Ce fonds permet d'attribuer des aides à l'emploi et au développement d'activités économiques et l'appui aux projets innovants du territoire.

Accompagner les évolutions des finances publiques : une administration au service des usagers

Outre la poursuite de la modernisation par le numérique des relations avec l'ensemble de ses usagers, pour la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFiP) de l'Ariège, l'année 2019 a été marquée par plusieurs chantiers majeurs et structurants : la mise en place du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, le déploiement des composantes de la loi « pour un état au service d'une société de confiance » (ESSOC), une très large concertation réalisée avec l'ensemble des partenaires, externes comme en interne, sur la construction du nouveau réseau de proximité.

UNE ADMINISTRATION AU SERVICE DES PARTICULIERS

Le prélèvement à la source

Le prélèvement à la source est entré en vigueur le 1er janvier 2019. Les services de la DDFiP de l'Ariège ont accompagné les contribuables et les collecteurs du secteur privé comme de la sphère publique dans cette évolution. La mise en place d'un service d'appel national dédié (0401 809 809) et l'augmentation du volume d'usagers accueillis de l'ordre de 30 %, témoignent de l'accompagnement de cette réforme.

Par ailleurs, l'outil « Gérer mon prélèvement à la source » mis à disposition sur le site a permis aux usagers de formuler par exemple des options pour un taux individualisé, de signaler des changements de coordonnées bancaires. Près de 6 millions de modifications ont ainsi été signalées directement par les usagers : ce dispositif leur permet de faire coïncider les prélèvements avec les revenus perçus et d'adapter de manière plus précoce l'impôt aux situations personnelles (mariage, départ en retraite..).

Afin d'éviter le paiement d'une double imposition en 2019, un crédit d'impôt sur les revenus non exceptionnels et prélèvements sociaux de 2018 a été mis en place : le crédit d'impôt modernisation du recouvrement (CIMR). Le montant de ce crédit d'impôt sur les revenus et les prélèvements sociaux

En 2019, 7 dossiers d'entreprises ont été soutenus et 70 000 euros ont été attribués avec pour objectif la création de 10 emplois en 2019. La Convention a été prolongée jusqu'au 30 septembre 2020 car à la date initiale de clôture, 52 000 euros restaient disponibles. Il restait, fin 2019, 27 000 euros dans le fonds.

s'élève à 106 920 314 € pour l'Ariège. En 2019, seuls 6,7 % des foyers ariégeois, soit environ 6 100 foyers, ont eu un solde d'impôt à payer.

Les impacts de la loi Essoc au profit des usagers de bonne foi

La loi ESSOC du 10 août 2018 marque un tournant dans les relations avec les usagers de bonne foi, professionnels comme particuliers.

Elle donne un cadre légal à la reconnaissance du droit à l'erreur et à l'application mesurée de la loi fiscale pour les contribuables de bonne foi et encadre les remises consenties.

Par ailleurs, une nouvelle offre de service est proposée aux entreprises, la « nouvelle relation de confiance », qui repose principalement sur le renforcement de la sécurité juridique au bénéfice des professionnels et la possibilité nouvelle de mise en conformité fiscale.

Ces dispositifs ont fait l'objet d'une présentation à la Chambre de Commerce et de l'industrie et d'une publication dans leur revue spécialisée. Toute PME présentant un profil de croissance et souhaitant être sécurisée dans ses décisions à portée fiscale peut désormais solliciter un accompagnement fiscal personnalisé auprès de son service des impôts des entreprises.

UNE ADMINISTRATION AU SERVICE DES PROFESSIONNELS ET DES COLLECTIVITÉS

La DDFiP assure le suivi budgétaire et comptable des collectivités locales et des établissements publics locaux. Le département, les communes, les établissements de coopération intercommunale, les hôpitaux et les établissements médico-sociaux ainsi que des autres établissements publics locaux. Pour assurer cette mission, la DDFiP de l'Ariège disposait, au 31 décembre 2018, d'un maillage territorial étendu, composé de quatorze trésoreries réparties sur onze communes. À ces

onze implantations, il convient de rajouter trois autres communes dans lesquelles la DDFIP de l'Ariège participe soit à des maisons de services au public (Val de Sos), soit à des permanences dans des mairies (Castillon-en-Couserans et La Bastide de Sérout) et dans lesquelles les usagers, particuliers ou ordonnateurs, sont en mesure d'obtenir des renseignements et de payer leurs impôts ou leurs produits locaux (cantine, crèches, loyers municipaux, etc).

À la suite du Grand débat national, et sous l'impulsion du Gouvernement, la DDFIP s'est engagée dans une réflexion sur une nouvelle organisation de ses services de proximité, fondée sur l'augmentation du nombre de points de contact (de 13 à 15 en Ariège) dans lesquels des permanences seront assurées et sur la mise en place de cadres au service exclusif des collectivités et des élus locaux. Une nouvelle organisation a ainsi été proposée à la concertation avec les élus du département, ainsi que les cadres et les personnels de la DDFIP. À l'issue de cette phase de concertation des chartes ou conventions seront proposés aux collectivités locales à partir de 2020, engageant la DDFIP jusqu'en 2026.

Le réseau France Service

L'année 2019 est aussi celle de la montée en compétence des maisons de services au public (MSAP) dans le cadre du programme France Service décidé le 25 avril 2019 par le Président de la République avec comme objet une France Service par canton dans chaque département d'ici fin 2022.

À l'issu d'un diagnostic territorial des 8 MSAP présentes en Ariège, 4 d'entre elles ont fait l'objet d'une labellisation pour faire partie du réseau France services à compter du 1er janvier 2020. Il s'agit des MSAP de Mirepoix, Tarascon-sur-Ariège, Ax-les-Thermes et Saint-Girons.

Il s'agira d'accompagner les autres MSAP du département pour favoriser les conditions de leur transformation en France service et de labelliser de nouvelles structures pour un maillage du territoire au plus près des usagers.

Les services de l'État se sont mobilisés pour renforcer la solidarité au profit des personnes les plus vulnérables, garantir l'égalité des chances, lutter contre les inégalités et développer la confiance entre les citoyens et les institutions. La cohésion sociale apparaît comme un enjeu majeur dans un département qui affiche un niveau de précarité très important et présente encore de fortes disparités entre ses populations et ses territoires. Complémentaire de l'action des collectivités territoriales, l'activité des services de l'État a été irriguée, dans ce domaine, par l'ensemble des politiques publiques, de l'urbanisme à la politique du handicap en passant par l'éducation et la lutte contre les discriminations.

Soutenir la revitalisation des Centres-Bourgs et aider les quartiers prioritaires de la politique de la ville (PDV)

En 2019, on dénombre 1 219 demandeurs d'emploi résidant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) et inscrits à Pôle Emploi (catégories A, B et C), en hausse de 6% sur un an, dont 225 ont moins de 26 ans (contre 212 il y a un an). La part de la demande d'emploi en QPV sur l'ensemble de la demande d'emploi représente 8%.

Au cours de l'année 2019, on observe la poursuite d'un développement progressif des activités commerciales et de services dans les centres bourgs, avec un net retrait des friches commerciales. Ces transformations tiennent pour beaucoup dans l'engagement et le soutien des villes concernées, à travers l'action des managers de centre ville. Si l'offre commerciale présente reste encore perfectible, et parfois redondante, au regard de l'attente des usagers, une dynamique s'installe et concourt à redonner une image valorisante des centres-villes.

La DIRECCTE accompagne cette dynamique à la faveur des conventions FISAC toujours en cours à Foix et à Pamiers, jusqu'à fin 2020, Foix ayant demandé une prorogation d'un an de la convention. Dans chacune de ces deux villes, une vingtaine d'établissements (commerce ou service) ont respectivement fait l'objet d'un soutien du FISAC en 2019, principalement en matière de modernisation de l'établissement. Le FISAC a également participé au soutien de l'animation commerciale de centre ville (e-commerce, opérations saisonnières...).

La DIRECCTE suit particulièrement deux projets générateurs d'activité pour les demandeurs d'emploi résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville :

- Le Club départemental des entreprises inclusives : la DIRECCTE a accompagné la création d'un club d'entreprises inclusives, dans le courant de l'année 2019. L'Union Patronale Ariège Pyrénées porte la construction, le développement et l'animation de ce club, qui compte 18 adhérents. Depuis octobre 2019, le club se réunit chaque trimestre pour suivre les engagements pris par ses membres en matière d'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi résidant en QPV, de rapprochement avec les jeunes scolarisés et leurs établissements, ainsi que de partenariat avec les structures et établissements d'aide à l'insertion de publics vulnérables ou en situation de handicap.
- La clause d'insertion : inscrite dans les projets de rénovation urbaine soutenus par l'ANRU, la clause sociale doit permettre de déployer une offre d'emploi directement au bénéfice des chômeurs des quartiers prioritaires.

Dans cette perspective, et notamment en vue de préparer les besoins de main d'œuvre inhérents aux chantiers cofinancés par l'ANRU, la DIRECCTE a accompagné en 2019 la déclinaison départementale de l'accord national conclu entre la Fédération Française du Bâtiment et les Ministères du Travail et de la Cohésion des territoires.

Assurer l'égalité des chances à l'école

Le département de l'Ariège compte 25 000 élèves encadrés par 2 600 personnes rémunérées sur le budget de l'État.

L'enseignement y est dispensé dans 161 écoles réparties dans 130 communes.

On dénombre 24 établissements du second degré (14 collèges, 2 lycées d'enseignement général et technologique, 5 lycées professionnels, 2 lycées polyvalents et 1 établissement régional d'enseignement adapté) ; l'offre de formation allant de l'école maternelle au brevet de technicien supérieur.

La loi pour une École de la confiance promulguée le 28 juillet 2019 prévoit notamment l'abaissement de l'instruction obligatoire à l'âge de 3 ans, l'obligation de formation jusqu'à l'âge de 18 ans, le pré-recrutement des enseignants et la création d'un service public de l'École inclusive.

Il s'agit de permettre à tous les élèves de mieux maîtriser les savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter et respecter autrui) et d'être mieux accompagnés vers leur avenir.

L'École doit pouvoir assumer les défis de notre époque : le défi de l'égalité des chances, le défi du bien-être au travail des personnels et le défi environnemental. Cela passe par :

L'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques à la rentrée 2019 :

49 communes (58 écoles) ayant au moins une école ont une organisation à 4 jours. Par ailleurs, 14 communes rassemblent les activités périscolaires en une seule demi-journée, le jeudi après-midi.

Avec les projets éducatifs territoriaux (PEDT), la loi met la concertation locale au cœur de la question éducative. Le PEDT s'appuie sur un principe de continuité éducative et s'inscrit dans le schéma départemental pour des politiques éducatives concertées en Ariège. Le premier PEDT a été signé à Foix le 15 décembre 2014, 100% des communes de l'Ariège ont élaboré un PEDT qui en compte 42.

L'inspecteur d'académie a installé un groupe d'appui départemental (GAD) pour suivre les PEDT.

L'amélioration de la scolarisation des élèves en situation de handicap passe par l'institution d'un service départemental École inclusive, l'organisation des pôles inclusifs d'accompagnement localisés, un meilleur accueil des parents et une meilleure scolarisation des élèves, la reconnaissance du travail des enseignants, le renforcement de l'appartenance des AESH à la communauté éducative, la simplification des démarches pour tous, un meilleur suivi des parcours inclusifs et une meilleure évaluation de la qualité des actions.

La poursuite de stages de remise à niveau pendant les congés scolaires (vacances de printemps et d'été) dès le CM1.

L'évaluation des élèves à différents niveaux de leur scolarité

Le ministère de l'Éducation nationale organise des évaluations standardisées des élèves à différents niveaux de leur scolarité : CP, CE1, sixième et seconde.

La lutte contre l'absentéisme

Celui-ci, quand il s'installe, peut conduire au décrochage scolaire et au risque d'échec. Les actions s'exercent sous la supervision des conseillers principaux d'éducation et en liaison étroite avec les services santé/social.

La prévention du « décrochage scolaire »

Les chefs d'établissement mettent en place en liaison avec la mission départementale de lutte contre le décrochage scolaire des mesures internes de prévention, d'accompagnement individualisé et de repérage des élèves concernés.

Des actions de promotion de la santé des élèves (actions contre les drogues et les conduites addictives).

Les actions de prévention sont menées dans le cadre des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) et proposées au sein des conseils de la vie lycéenne (CVL) et des conseils de la vie collégienne (CVC)

Le développement et la valorisation des projets scientifiques, culturels et artistiques

La participation à des concours (rallye mathématiques, concours de la résistance etc....) vise à honorer les jeunes talents au sein du département de l'Ariège.

L'aide à des choix d'orientation et de vie professionnelle

Un forum départemental des formations s'est déroulé au cours du premier trimestre 2019 au centre culturel de Foix. L'objectif était de sensibiliser les élèves de 4ème aux diverses voies de formations professionnelles et de leurs débouchés respectifs, d'acquies une bonne connaissance de l'offre de formation en Ariège et de les aider à construire ou finaliser leur projet d'orientation.

L'éducation prioritaire

Un seul réseau subsiste dans le département, à Lavelanet. Les classes de CP dans les réseaux d'éducation prioritaire sont dédoublées. C'est une mesure de justice sociale ; elle concerne à la rentrée 2019, 3 classes de CP où les élèves étudient dans des classes dont les effectifs sont proches de douze.

Le développement durable fait partie intégrante de la formation des élèves, de l'école primaire au lycée.



L'exemple du lycée professionnel Bergès à Saint-Girons est à souligner. Il est porteur d'un projet « Agenda 21 scolaire » mettant en œuvre un projet E3D (un établissement en démarche de développement durable) officialisé en avril 2016 et créée en 2013 une association d'élèves entrepreneurs : « Ariège bâtiment durable » dans le cadre du dispositif « *schola ingeniosa* ».

Accompagner la jeunesse et promouvoir le sport pour tous

Concernant **le sport**, le service vie associative jeunesse et sport de la DDCSPP pilote un travail de coordination de l'ensemble des partenaires dans le domaine du sport. En 2019, les structures sportives ariégeoises ont ainsi bénéficié de 305 617€ de crédits de l'État, en hausse par rapport à 2018 et 2017. Le service contribue également à la mise en œuvre du Protocole Départemental visant à renforcer **la lutte contre les incivilités et les violences dans le sport** en Ariège. Ce protocole associe, à ce stade, les instances fédérales départementales et régionales du football et du rugby, mais vise à être étendu à l'ensemble des sports collectifs et élargi aux collectivités locales intéressées.

Par ailleurs, ce service contribue à s'assurer que les Établissements d'activités physiques et sportives (EAPS) offrent à leurs usagers **de bonnes conditions de sécurité**. En 2019, les services de l'État ont procédé à près de 40 contrôles. Toujours dans une optique de renforcer la sécurité de la pratique sportive, la DDCSPP et le PGHM ont mis en place sur 4 journées différentes, des « Espaces prévention hiver », alternativement sur les stations d'Ascou-Pailhères, des Monts-d'Olmes, de Goulier et de Guzet. Cette action s'est faite en lien avec la campagne nationale de prévention des accidents en montagne intitulée « Pour que la montagne reste un plaisir ».

Dans la perspective des Jeux olympiques et Paralympiques 2024 en France, le service a œuvré avec les collectivités territoriales volontaires à leur pré-positionnement comme centre de préparation dans la perspective d'une éventuelle labellisation comme bases d'accueil des délégations étrangères.

Enfin, 2019 fut la première année de **mise en œuvre du plan départemental « sport, santé, bien-être »** avec trois axes (la promotion auprès de collectivités ariégeoises, la labellisation d'une Maison Sport Santé dans le département et la réalisation d'un annuaire de l'offre d'activités physiques adaptées). Ce plan vise à améliorer l'information des patients comme des professionnels sur l'offre d'activités physiques existantes et ainsi engendrer un développement des pratiques douces pour les non pratiquants.

Le renforcement du numérique à l'école

Dans le premier degré, l'opération « École Numérique Rurale » concerne une soixantaine d'écoles dans le département, en outre 28 écoles ariégeoises disposent d'un ENT (environnement numérique de travail). Dans le second degré : l'ENT est déployé dans l'ensemble des collèges et lycées du département.

Concernant **le secteur Vie associative**, une nouvelle stratégie a été conduite. Plusieurs actions méritent d'être mises en exergue :

- Le déploiement de points d'accueil au numérique associatif (PANA).
- Le soutien financier aux petites associations pour la gestion du Fonds de Développement de la Vie Associative.
- L'éducation artistique et culturelle par l'animation du réseau des associations culturelles.
- L'animation renouvelée de la Mission d'accueil et d'information des Associations.
- La création d'un répertoire de formations des bénévoles.

Enfin, **le secteur de la jeunesse** n'est pas en reste avec une forte action sur quatre pans

- La promotion de la santé et de l'insertion sociale des jeunes, via la constitution, en 2019, d'un Point accueil écoute jeunes (PAEJ) Départemental dont l'objectif, via l'itinérance, est de prévenir les risques d'exclusion au plus près des jeunes.
- Le déploiement de politiques éducatives continues sur les temps scolaires, péri et extra scolaires : plus de 30 projets éducatifs de territoires (PEDT) ont ainsi été renouvelés en 2019.
- Le contrôle des accueils collectifs de mineurs (ACM) : plus de 500 ACM ont aussi été déclarés dont 350 séjours avec hébergement et 130 centre de loisirs, représentant près de 20 000 mineurs accueillis. En 2019, les services de la DDCSPP ont procédé au contrôle ciblé de 85 d'entre eux, soit près de 15% du total des séjours déclarés dans le département.
- Le développement de l'engagement et de la citoyenneté, notamment des jeunes :

Outre l'action pour l'appui à la vie associative, les services de l'État en Ariège œuvrent activement, depuis plusieurs années, en faveur de la généralisation des dispositifs d'engagement des jeunes, en particulier **le service civique** et aujourd'hui le Service national universel (SNU) qui doit être opérationnel en

2020. Le nombre d'entrées en service civique en 2019 est de 190, portant à près de 1000 le nombre de volontaires engagés sur ce programme en Ariège depuis sa création. **L'opération « Vis ma République »** organisée en 2019 à l'attention des jeunes de la Mission locale où en service civique, a été l'occasion de démontrer que nombreux sont ceux qui ont souhaités pouvoir échanger avec des représentants de l'État ou des collectivités territoriales et découvrir, l'espace d'une journée, leur univers professionnel.

TRANSMETTRE LA MÉMOIRE ET DÉFENDRE LES VALEURS RÉPUBLICAINES

Solidarité et mémoire

L'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVVG) aide ses ressortissants les plus précaires et les plus fragiles : ce sont plus de 83 000 € qui ont été attribués aux anciens combattants, aux veuves d'anciens combattants, aux pupilles de la nation ou orphelins de guerre, ainsi qu'aux victimes d'attentats terroristes, résidant en Ariège.

Ce service a accompagné plus de 15 projets mémoriels en partenariat avec l'Éducation Nationale pour maintenir au plus

haut niveau la participation des scolaires aux deux principaux concours pour la mémoire :

- les « Petits artistes de la Mémoire » avec la participation de deux écoles (50 élèves),
- le Concours National de la Résistance et de la Déportation, sur le thème : « la négation de l'homme dans les camps de concentration ». 16 établissements se sont engagés, soit pratiquement 600 élèves.

Civisme et Citoyenneté

Le 23 mai 2019, 120 collégiens et lycéens de l'Ariège ont participé au 5e rallye citoyen à Foix. Cette activité, à caractère civique et mémoriel, leur a notamment donné l'occasion d'aborder, au travers d'ateliers, les notions de citoyenneté et de civisme.

Trois Journées Défense et Citoyenneté « mémorielles » ont été organisées au profit de 110 lycéens avec le Bureau du Service National, en partenariat avec la ville de Foix, le Centre d'Histoire de la Résistance et de la déportation de Varilhès et les Associations d'anciens combattants sur les thèmes « Les Carrés Militaires », « la Retirada » et « les combattants d'Indochine ».

Affirmer l'égalité entre les femmes et les hommes

Une dimension prioritaire transversale de l'action de la DDCSPP réside dans le travail conduit par la Mission des droits des femmes et de l'égalité autour des 2 axes majeurs de la politique publique de l'égalité : l'égalité professionnelle et de la lutte contre les violences sexistes.

Plusieurs actions visant à favoriser la mixité et l'égalité F/H ont été développées :

- Une journée d'échanges avec les entreprises de plus de 50 salariés sur l'analyse des accords et plans d'action prévus par la loi.
- Une action expérimentale concernant l'organisation d'espaces de discussion (EDD) sur l'égalité professionnelle au sein des organisations de travail a été déployée avec l'union patronale Ariège Pyrénées et l'ARACT Occitanie.
- 2 actions d'accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle des femmes de dimension départementale ont été soutenues.

En 2019, les travaux menés avec l'ensemble des partenaires départementaux pour la mise en œuvre du 6ème plan départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes ont notamment permis d'ouvrir deux nouvelles places d'hébergement d'urgence spécifiques notamment dans le Couserans et le Pays d'Olmes, de renforcer les dispositifs d'accueil spécifique pour victimes de violences conjugales sur les territoires du Pays des Pyrénées Cathares (Lavelanet/PO) et du Couserans et de poursuivre la formation des professionnels notamment de santé et la prévention auprès des jeunes.

Ces travaux ont connu une accélération de leur phase de diagnostic et de concertation lors de la déclinaison locale du Grenelle des violences conjugales à partir du 3 septembre 2019 et qui a conduit à la formulation de nombreuses propositions d'actions à l'attention du niveau national sous l'égide conjointe de la préfète du département, du Procureur de la République et du Président du CD09

Garantir l'accès au logement et lutter contre l'habitat indigne

UN HABITAT SOCIAL ET DURABLE

Concernant le parc privé, les axes prioritaires d'intervention de l'agence nationale de l'habitat (ANAH), dont le délégué territorial est le Préfet de département, sont la lutte contre l'habitat indigne, contre la précarité énergétique et l'adaptation au handicap et à la perte d'autonomie.

La déclinaison de ces axes en Ariège se fait sur la base d'un programme d'action territorial. Depuis 2018, celui-ci a pris un caractère pluri-annuel qui permet ainsi de cofinancer en continu les projets des propriétaires de logements dès le 1er janvier de chaque année. En 2019, il a été mis à jour pour prendre en compte les orientations nationales nouvelles de l'ANAH, notamment l'émergence du dispositif « coup de pouce énergie » et la priorité affirmée à la revitalisation des centres urbains.

Les crédits alloués à l'Ariège progressent régulièrement depuis plusieurs années et s'élèvent à : 5,935 millions d'€ en 2019 (+10,5 % par rapport à 2018), qui ont permis de réhabiliter 823 logements et le soutien à l'ingénierie sous forme de subventions aux collectivités à hauteur de 375 000€ (notamment sur les postes de chef de projet habitat de Foix et Pamiers).

Au global, le nombre de logements réhabilités en 2019 est en augmentation de 34 % par rapport à 2018.

Sous un angle spécifiquement « rénovation énergétique », 749 logements ont été subventionnés en 2019 (502 en 2018, 446 en 2017) dans le cadre du plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH), qui s'intègre désormais dans le cadre du plan de rénovation énergétique du bâtiment (PREB).

Ce bilan intègre 276 logements réhabilités dans le cadre du programme « Habiter Mieux Aigüilé » dont une bonne partie a bénéficié du « coup de pouce énergie ». Les autres logements réhabilités ont bénéficié du programme Habitat Mieux Sérénité qui permet une rénovation du logement plus complète.

Enfin, pour appuyer le Conseil départemental dans sa mission de prévention de la perte d'autonomie, l'État, à travers l'ANAH, a financé la réhabilitation de 76 logements à des fins de maintien à domicile dans le cadre de la prévention de la perte d'autonomie.

Concernant le parc public, 65 logements sociaux ont été financés ou agréés en 2019 : 15 logements sociaux communaux, 50 logements HLM dont 27 sur un budget ANRU.

Avec l'accompagnement des services de l'État, la Communauté d'Agglomération du Pays de Foix-Varilhes a adopté son premier programme local de l'habitat (PLH) pour la période 2020-2025. Par ailleurs, la Communauté de Communes Portes d'Ariège Pyrénées a réalisé le diagnostic de son PLH. Son élaboration se poursuit en 2020.

En complément de ces documents cadre, une convention intercommunale d'attribution (CIA) a été signée sur ces 2 territoires pour assurer une gestion plus fluide et dynamique des attributions de logements sociaux aux personnes les plus défavorisées.

LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE

L'Ariège est un département rural dont l'habitat est majoritairement ancien et occupé par des ménages avec des revenus faibles. La lutte contre l'habitat indigne y est un enjeu important.

En matière d'habitat indigne, le parc privé potentiellement indigne demeure encore très important en Ariège, de l'ordre de 3 900 logements dans le parc propriétaire occupant, et de 3 000 logements dans le parc locatif privé.

Le pôle de lutte contre l'habitat indigne (LHI), qui a pour but de coordonner les actions des différents partenaires et d'impulser la lutte contre l'habitat indigne dans le département, a poursuivi son action en 2019 : le comité de suivi partenarial s'est réuni à quatre reprises et a examiné 70 dossiers.

L'action de l'ARS dans ce domaine s'est traduite par :

- cinq arrêtés d'insalubrité relatifs à des immeubles,
- sept logements classés insalubres par arrêté,
- deux faisant l'objet d'une mesure d'urgence,
- deux ayant bénéficié d'une sortie d'insalubrité.

Six intoxications au monoxyde de carbone ont été déclarées à l'ARS.

En complément de ces actions coercitives, les actions du pôle ont été coordonnées avec les actions des contrats de ville, de l'ANRU et des centres bourgs notamment sur Foix, Pamiers et Lavelanet.

Enfin, une information a été réalisée auprès d'élus des communes en collaboration avec l'association départementale des maires : 4 réunions se sont ainsi tenues afin de sensibiliser et renforcer l'aide technique aux communes sur cette problématique d'habitat indigne.

Lutter contre la pauvreté et accompagner les personnes les plus vulnérables

LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

L'année 2019 marque la signature le 26 juin de la première Convention départementale d'appui à la lutte contre la pauvreté et pour l'accès à l'emploi, entre la Préfète et le Président du Conseil Départemental.

LE DISPOSITIF D'ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE

Le service des Politiques Sociales de la DDCSPP est également impliqué dans la politique d'accueil des demandeurs d'asile sur le département. Des réunions régulières sont organisées avec les opérateurs de l'asile dans le département et un comité de pilotage départemental a été organisé en janvier 2019.

Ce service anime le réseau des opérateurs de l'hébergement et du logement d'insertion dans le département. Ces partenaires ont su se mobiliser de façon accrue en 2019 pour la mise à l'abri des personnes les plus défavorisées, notamment celles sans domicile stable, de plus en plus nombreuses dans le département.

Plusieurs groupes de travail du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) ont été lancés en 2019 notamment ceux relatifs à l'association des intercommunalités à la gouvernance du Plan et l'optimisation des outils pour faciliter le parcours résidentiel des ménages. En outre, le règlement intérieur de la commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX) a été revu en vue d'étudier plus en détail les cas les plus complexes.

ASSURER L'ACCESSIBILITÉ DES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP), DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Depuis le 31 mars 2019, le dépôt d'Ad'AP n'est plus possible et des contrôles ont été engagés. Des courriers ont été envoyés aux communes et aux intercommunalités, leur demandant de justifier de la mise en accessibilité de leurs ERP et/ou de leur Ad'AP et le cas échéant d'engager la mise en conformité de leurs établissements. Ces courriers ont engendré des dépôts de demandes d'autorisations de construire, d'autorisations de travaux et/ou de dérogations. Parallèlement à la demande de justification de la mise en accessibilité de leur ERP, les EPCI ont été sensibilisés à nouveau à la mise en place (obligatoire dans la mesure où les nouveaux EPCI comptent plus de 5000

habitants) d'une commission intercommunale d'accessibilité aux personnes handicapées (CIAPH). En 2019, la DDT a instruit 341 dossiers.

Pour assurer la mise en accessibilité progressive de l'ensemble de la chaîne de déplacement, la DDT conseille également les collectivités locales pour leurs projets d'aménagement de voirie et d'espaces publics, le plus en amont possible pour faciliter la prise en compte des enjeux liés au cheminement des personnes à mobilité réduite. Ainsi, la DDT participe aux comités techniques des traversées d'agglomération pilotés par le Conseil Départemental de l'Ariège, qui examine dans ce cadre la qualité des projets avant attribution d'une subvention départementale pour leur réalisation. La participation de la DDT à ce comité permet une meilleure prise en compte de la réglementation accessibilité et également mobilité durable. En 2019, la DDT a par ailleurs émis des avis sur 5 permis d'aménager et sur les projets (ERP et aménagement d'espaces publics) faisant l'objet d'une demande de subvention État. Elle a également instruit 5 dérogations voirie et le schéma directeur Ad'AP des transports présenté par la région Occitanie.

LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT

Les particuliers qui se trouvent dans l'impossibilité de rembourser leurs dettes peuvent solliciter la commission de surendettement afin de trouver des solutions adaptées pour rétablir leur situation financière.

La commission de surendettement, pilotée par la Banque de France, s'est réunie à 13 reprises au cours de l'année 2019.

Le nombre de dossiers déposés est en repli de 19% sur un an (361 en 2019 contre 446 en 2018) à l'instar des tendances nationale et régionale.

Une solution pérenne a été trouvée pour 78% des dossiers (79% au niveau régional et 76% au niveau national).

Le secrétariat de la commission de surendettement a assuré 11 sessions de formation auxquelles ont assisté plus d'une centaine d'intervenants et travailleurs sociaux.

L'ÉTAT SOUTIENT

UN AMÉNAGEMENT ÉQUILBRÉ ET DURABLE DU TERRITOIRE

Favoriser un développement équilibré et durable du territoire

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET ÉCONOMIQUE

L'État reste un partenaire financier de premier ordre pour les projets des collectivités locales du département de l'Ariège. La hausse sur plusieurs années des dotations d'investissement a permis de venir conforter le fonctionnement des collectivités rurales, ce qui permet notamment une restauration de leur patrimoine avec une mise aux normes tant au plan énergétique que sur celui de l'accessibilité.

En Ariège, plus de 15,5 millions d'€ de subventions d'investissement ont été attribuées en 2019 pour un montant total d'investissement de 85 millions d'€. 453 dossiers ont pu être financés sur la DETR, la DSIL, le FNADT et la DSID.

LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)

En 2019, le montant de la DETR attribuée s'élève à 10 633 118 € et a permis de financer 405 projets portés par 236 collectivités pour un montant global d'investissements réalisé par les collectivités locales de près de 60 millions d'€.

La principale catégorie d'investissement est celle du développement économique, social, environnemental, touristique et durable qui représente 48% des dossiers des intercommunalités et 39% des dossiers des communes, suivie ensuite par les travaux de voirie représentant environ 20% des dossiers.

A titre d'exemple, l'État a soutenu financièrement au titre de la DETR :

- le projet d'extension de l'école des Canonges - commune de Pamiers pour 250 000 € sur un coût d'opération de 832 806 € ;
- la création du pôle jeunesse collaboratif - communauté d'agglomération du Pays de Foix-Vanhles pour 250 544 € sur un coût d'opération de 1 815 537 € ;
- l'aménagement de la maison du Projet et de la Citoyenneté - commune de Saint-Girons pour 150 000 € sur un coût d'opération de 860 000 €.

LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)

En 2019, 2 831 625 € de DSIL ont été attribués en accompagnement de 10 projets présentant un coût global d'investissement de 16 437 634 €. Une majorité des projets retenus dans cette programmation s'inscrit dans les deux contrats de ruralité du département et des projets de redynamisation du centre-ville de Pamiers et Foix, inscrits dans les conventions « Action Cœur de Ville ».

Quelques exemples d'interventions au titre de la DSIL :

- la construction d'une maison de santé pluri-professionnelle à Saint-Girons, portée par la communauté de communes Couserans-Pyrénées pour 850 000 € de subvention sur un coût d'opération de 2 511 476 € ;
- la création d'une voie à mobilité active portée par la communauté de communes de la Haute-Ariège pour 116 300 € de subvention sur un coût d'opération de 1 598 061 € ;
- la création d'une salle de classe et agrandissement salle restauration de l'école des contaminés portée par la commune de Pamiers pour 150 000 € de DSIL sur un coût d'opération de 669 553 €.

LE FONDS NATIONAL D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (FNADT)

En 2019, 33 opérations sollicitant du FNADT ont été engagées pour un montant global de subvention de 1 037 136 € (soit plus du double par rapport à 2018), soutenant des investissements de 5 766 582 €.

DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT DES DÉPARTEMENTS (DSID)

Depuis 2019, cette dotation succède à la dotation globale d'équipement (DGiE) des départements. La DSID comporte :

- une part «péréquation» correspondant à 23 % du total de la dotation ;

- la part « projets » dédiée au financement des projets d'investissement portés par les départements, dans un objectif de cohésion des territoires. Le montant de cette part correspond à 77 % du total de la dotation.

La sélection des dossiers 2019 s'est faite en cohérence avec les politiques portées par le Gouvernement. À ce titre, 5 dossiers ont été retenus en 2019 pour un accompagnement de 1 012 611 € (coût global d'opération de 2 958 582 €), dont le projet d'extension du collège de Lèzat sur Lèze, les travaux pour l'aménagement du centre local de Pamiers ou encore l'aménagement d'une partie de la RD 618.

ACCOMPAGNER TECHNIQUEMENT LES DÉMARCHES ET PROJETS DE TERRITOIRE

En complément de son soutien financier, l'État accompagne les territoires dans l'émergence et la mise en œuvre de leurs projets au regard des politiques publiques qu'il porte, ainsi que dans leurs stratégies et démarches. À titre d'exemple, l'État a accompagné et suivi en 2019 l'opération Grand Site de Montségur, les lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt régional « Reconquête des Friches », le Plan Paysage du Haut-Vicdessos, les projets de stations de ski de la Haute-

Ariège, le Plan Global de Déplacements (PGD) et le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) du Couserans et de la Vallée de l'Ariège, la création du parc public de l'île du Ramier à Saverdun...

TERRITOIRES ENGAGÉS POUR LA NATURE

En région Occitanie, le nouvel outil Territoires Engagés pour la Nature (TEN) a été déployé par l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB) Occitanie qui en a assuré le déploiement sur le territoire régional. Une première vague de labellisation à l'automne 2019 a permis l'implication de 26 collectivités dans cette démarche de progrès en faveur de la biodiversité dont 2 communautés de communes (Pays d'Olmes avec le projet de « faire de la station de ski du Mont d'Olmes une station « nature » et Portes d'Ariège-Pyrénées avec le projet « préserver la trame sombre et sensibiliser le grand public sur les chiroptères et les insectes »).

Il s'agit maintenant pour l'ARB, en appui d'ingénierie de projets, et pour la DDT d'accompagner cette dynamique positive qui a pour ambition de décliner le plan national biodiversité en actions concrètes dans les territoires.

Promouvoir une stratégie d'aménagement des sols durable

RN 20 : POINT SUR LE DÉROULÉ DU PROTOCOLE

Depuis la signature du protocole d'itinéraire le 22 mars 2017 qui a défini le parti d'aménagement de la RN 20 entre Tarascon-sur-Ariège et Puymorens, la DREAL a finalisé, en 2019, les projets de tracé de la déviation de Tarascon, du créneau de dépassement de la Remise et de la mise aux normes du créneau de Bouan.

Pour ces projets routiers, la DREAL a déterminé l'ensemble des emprises foncières à acquérir avant la fin de la déclaration d'utilité publique le 29 décembre 2020 pour sécuriser le foncier et permettre la réalisation de ces infrastructures sur le moyen et long terme. Des comités de pilotage et de concertation rassemblant l'ensemble des co-financiers et les élus concernés ont validé les projets routiers et le périmètre des emprises associées. Sur cette base, la DREAL a organisé des enquêtes parcelaires pour les travaux de la Remise, Bouan et Tarascon-sur-Ariège. Les objectifs définis dans le protocole sont ainsi respectés.

Le Président de la République, lors de sa visite en Andorre en septembre 2019, a confirmé les financements de l'État pour les aménagements de la RN 20 prévus dans le protocole signé par le Premier Ministre le 22 mars 2017.

PLANIFICATION, ESPACES NATURELS ET AGRICOLES

L'État départemental appuie les dynamiques intercommunales les plus avancées et apporte les conseils adaptés aux collectivités qui souhaitent s'engager ainsi :

- la mise en révision en juin du PLUi Arize avec son extension à l'ensemble de la communauté de communes Arize-Lèze.
- la prescription d'un PLUi par la communauté de communes de la Haute-Ariège.

5 des 8 intercommunalités de l'Ariège ont désormais engagé une procédure d'élaboration ou de révision d'un PLUi.

La DDT a également sensibilisé les élus au téléversement des documents d'urbanisme sur le géo-portail qui sera obligatoire au 19 janvier 2020.

La DDT reste le principal service instructeur en matière d'application du droit des sols pour le compte de 178 communes (soit un peu plus de la moitié des 327 communes ariégeoises). Cela correspond à l'instruction de :

- 257 Certificats d'urbanisme opérationnels (Cub) (+13 %)
- 988 Déclarations préalables (DP) (+21%)
- 405 Permis de construire (PC) (+27%)
- 6 Permis de démolir (PD)
- 5 permis d'aménager (PA)

Au total, le nombre de dossiers déposés a progressé d'environ 20 % sur un an.

La DDT émet également un avis conforme pour 32 communes dont l'instruction relève de centre instructeurs autonomes (notamment du fait de la caducité des plans d'occupation des sols (POS) depuis le 27 mars 2017). Cela a engendré une augmentation du nombre de dossiers à traiter : 569 dossiers en 2017, 683 dossiers en 2018. Courant 2019, la DDT a choisi d'opérer un recentrage sur ses missions stratégiques, en priorisant l'instruction des avis conformes sur les permis de construire, les permis d'aménager et les déclarations préalables « division », ce qui a représenté un total de 259 avis conformes. Ainsi qu'il est prévu au niveau national, la DDT fait une vérification principalement orientée sur la localisation du projet (au sein des parties urbanisées ou en continuité de ces dernières pour les communes de montagne) et la prévention des risques naturels.

Dans le cadre de l'instruction au titre de l'urbanisme, un certain nombre de dossiers doit faire l'objet d'un avis réglementaire de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) que préside la préfète de département.

La CDPENAF examine et donne un avis sur les documents d'urbanisme et les demandes d'autorisation d'urbanisme des communes soumises au règlement national d'urbanisme. Elle veille notamment à ce que les projets d'urbanisation et de construction ne compromettent pas la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

La DDT assure l'organisation et le secrétariat de cette commission, qui s'est réunie 9 fois en 2019 pour examiner 43 dossiers au titre de l'Autorisation du Droit des Sols (ADS) ayant donné lieu à 36 avis favorables et 16 dossiers au titre de la planification ayant donné lieu à 14 avis favorables.

LES PROJETS URBAINS INTÉGRÉS

L'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) et les Opérations de Revitalisation des Territoires (ORT)

Les protocoles de préfiguration ANRU de Foix et Pamiers se sont formellement achevés fin 2017. Pour autant, la qualité des travaux réalisés dans cette phase de préfiguration a permis d'établir des projets urbains globaux et des propositions d'interventions pour la période 2018-2024.

Pour Pamiers, ces éléments ont été validés en plusieurs étapes : localement, dans le cadre d'un comité de pilotage, puis nationalement, dans le cadre de plusieurs réunions du comité d'engagement de l'ANRU. Une déclaration d'engagement à hauteur de 13,2 millions d'€ d'équivalent subvention a ainsi été signée le 24 juillet 2018 et le travail d'élaboration du projet de convention ANRU proprement dit a été finalisé courant 2019. **La convention ANRU de Pamiers est signée depuis le 18 décembre 2019.**

Par anticipation, plusieurs opérations cofinancées dans le cadre ANRU ont débuté dès 2018 et se sont poursuivies en 2019, notamment la reconstruction de l'école maternelle sur la friche Lidl, la réhabilitation de l'immeuble Pedoussat en une opération de logements en accession (la Villa Major) et la construction de 27 logements localifs sociaux à côté de la gare (opération Pierre Séward).

Le projet urbain établi dans le cadre du protocole de préfiguration ANRU pour Pamiers a aussi permis aux collectivités d'établir en 2018 une convention-cadre Action Cœur de Ville (ACV), identifiant les opérations nécessaires, complémentaires de celles déjà cofinancées via la convention ANRU.

Parallèlement, la loi ELAN a instauré la possibilité pour les collectivités de mettre en œuvre des opérations de revitalisation des territoires (ORT) dont les objectifs stratégiques sont sensiblement les mêmes que l'ANRU et le programme d'Action Cœur de Ville.

L'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) est un projet d'intervention formalisé intégrant des actions relevant de différentes dimensions (habitat, urbanisme, commerces, économie, politiques sociales) dont la mise en œuvre doit être coordonnée et formalisée dans une approche intercommunale.

L'ORT est destinée à prendre en compte l'ensemble des enjeux de revitalisation de centre-ville, le tout dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable.

Dans ce cadre, la phase d'initialisation Action Cœur de Ville s'est poursuivie en 2019 et la volonté de l'homologuer en tant qu'ORT a été affirmée par les collectivités concernées.

Il est à noter que les communes de **Saverdun** et de **Mazères** ont souhaité se joindre à la dynamique ACV-ORT et conduire un programme de renouvellement urbain ambitieux.

Enfin, une étude pré-opérationnelle a été conduite au second semestre 2019 pour établir les objectifs stratégiques et opérationnels en matière d'amélioration de l'habitat qui doit permettre de mettre en place deux nouveaux programmes d'amélioration de l'habitat sur cette intercommunalité.

Pour Foix, le projet urbain global a été amélioré courant 2018. La convention ANRU a été signée le **11 septembre 2019**.

Par anticipation, plusieurs opérations cofinancées dans le cadre de l'ANRU ont débuté dès 2018 et se sont poursuivies en 2019, notamment le recyclage foncier du 2-4-6 rue Lafaurie et la programmation de 3 logements locatifs sociaux, ainsi que la mise en place des études opérationnelles pour la liaison Pôle d'échanges Multimodal - Champ de mars et pour la charte des espaces publics.

Les collectivités fuxéennes avaient établi en 2018 une convention-cadre Action Cœur de Ville identifiant les opérations nécessaires, complémentaires de celles déjà cofinancées via la convention ANRU. Les collectivités fuxéennes ont aussi souhaité homologuer le futur projet d'avenant à la convention ACV en tant qu'**Opération de Revitalisation des Territoires**, élargie à 2 autres communes.

Soutenir l'activité agricole et la forêt

L'aide PAC totale apportée en 2019 à l'agriculture est de 73 422 000 € soit environ 6 805 000 € de plus qu'en 2018. Cette augmentation est en partie due au rattrapage des retards de paiement des aides à l'agriculture biologique et aux mesures agro-environnementales des campagnes précédentes ainsi qu'à la hausse des aides découplées notamment du fait des effets favorables de leur convergence progressive vers la moyenne nationale.

Pour Pamiers et pour Foix : en lien avec les architectes et paysagistes conseils de l'État en Ariège, la DDT a largement appuyé cette dynamique de travail ayant conduit à la signature de la convention ANRU fin 2019 de Foix et de Pamiers et les signatures en 2020 :

- de la convention ACV, homologuée ORT et valant opération d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU) pour les centres-bourgs de Pamiers, Saverdun et Mazères
- de la convention ACV, homologuée ORT pour les centres-bourgs de Foix, Varilhès et Verniolles.

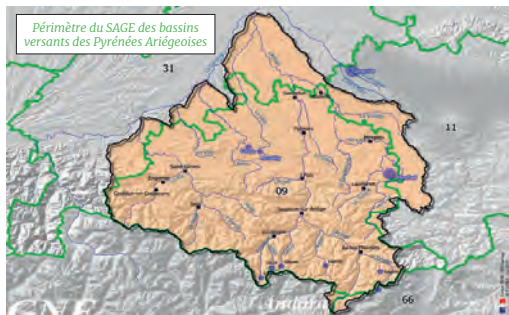
La commune de Lavelanet et la Communauté de communes du Pays d'Olmes (CCPO), lauréates à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) centres-bourgs, ont signé en 2017 une convention dite « d'Opération de revitalisation du centre-bourg et de développement du territoire ». Le programme d'actions est constitué de deux volets qui s'articulent pour former le projet urbain : un volet opération d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU) piloté par la communauté de communes et suivi par la DDT en tant que déléguée de l'Agence nationale de l'amélioration de l'Habitat (ANAH) et un volet aménagements urbains dont la maîtrise d'ouvrage est essentiellement communale.

Pour Arize-Lèze, la dynamique « centre-bourg » et le programme d'intérêt général en matière d'amélioration de l'habitat ont conduit les collectivités à s'engager dans un processus d'élaboration d'une Opération de Revitalisation des Territoires, valant OPAH-RU. Cette démarche très ambitieuse a donné lieu à plusieurs réunions de travail et un courrier de candidature officielle des collectivités le 17 décembre 2019.

Au titre du plan de développement rural ex Midi-Pyrénées (PDR), la forêt ariégeoise a bénéficié en 2019 de 630 000 € d'aides de l'État, de l'Europe et de la Région Occitanie pour le soutien de 13 dossiers.

Protéger durablement l'environnement et la biodiversité

La révision de la zone vulnérable nitrates : la pollution de l'eau par les nitrates dans les eaux de surfaces et souterraines, pouvant provoquer des risques pour la santé et entraîner le développement d'algues (eutrophisation) dans les rivières, a conduit à la signature d'un nouvel arrêté le 21 décembre 2018 qui est applicable sur le bassin Adour Garonne depuis 2019.



PLANIFICATION DANS LE DOMAINE DE L'EAU. PROGRAMME DE MESURES ET COMMISSION LOCALE DE L'EAU

2019 aura été concentrée sur l'élaboration du programme de mesure (PDM) du futur SDAGE 2022-2027 avec mise à jour du plan d'action territorialisé (PAOT) après de nombreux échanges entre la DDT, l'Agence de l'eau et les syndicats de bassins versants. Par ailleurs, après la validation en 2018 du périmètre du SAGE du bassin versant des Pyrénées ariégeoises, la DDT a préparé la mise en place de la commission locale de l'eau

(CLE) du SAGE « Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises ». Cela s'est conclu par la signature de l'arrêté préfectoral de constitution de la CLE le 6 décembre 2019, et son installation officielle le 11 décembre 2019, avec l'élection du président de la CLE, Benoit Alvarez, conseiller départemental, et de cinq vice-présidents, un par Bassin Versant.

MISE EN PLACE DE LA FEUILLE DE ROUTE « PASTORALISME ET OURS »

La prédation de l'ours est un sujet majeur pour le département, qui concentre plus de 80 % des dommages du massif.

Suite à la réintroduction de deux ours dans le Béarn à l'automne 2018, dans un contexte d'extension de la présence de l'ours et d'augmentation des prédatons, l'État a fixé dans la feuille de route « pastoralisme et ours » publiée le 6 juin 2019 les principales mesures à mettre en œuvre pour accompagner les éleveurs dans l'objectif de réduction des prédatons des ours sur les troupeaux domestiques. Cette dernière a été pour partie mise en œuvre dès la saison d'estives 2019 avec le déploiement de l'effarouchement en Ariège, l'intensification du déploiement des mesures de protection (bergers d'appui, abris pastoraux, parcs, chiens) et la mise en œuvre du constat déclaratif. 15 actions d'effarouchement renforcé ont été menées en lien avec l'ONCFS en 2019.

Lors de la saison 2019, 599 dossiers de dommages ont été traités par les services de la DDT. 553 dossiers ont fait l'objet d'une indemnisation, ce qui représente en nombre d'animaux indemnisés : **1129 ovins, 32 bovins, 14 équins, 1 chien, 4 chèvres, et 29 ruches.**

Pour limiter les prédatons, la DDT accompagne les agriculteurs et les groupements pastoraux dans la mise en place de mesures de protection : bergers complémentaires, clôtures, abris, etc.

Les services de l'État se sont fortement mobilisés pour assurer la meilleure communication possible entre le monde agricole et les différentes administrations afin d'apporter des solutions adaptées aux problèmes rencontrés localement (participation à la feuille de route nationale, définition de nouveaux barèmes d'indemnisation, mobilisation des crédits d'urgence, etc). Plusieurs groupes de travail à l'échelle du massif pyrénéen ont été mis en place à l'autonomie 2019 afin de définir les actions concrètes à mettre en œuvre lors de la prochaine saison d'estive dans la continuité de la feuille de route « pastoralisme et ours ».

La communication auprès des éleveurs a été renforcée avec la mise en place, dès juin 2019, de l'application Info-Ours pour une information plus rapide et plus fine de la localisation des ours à l'échelle du lieu-dit. Avec la mise en place d'alertes SMS, en s'abonnant sur le site info-ours.com, les éleveurs, les bergers et les élus reçoivent des informations sur la localisation des ours. Au 20 octobre 2019, 1346 événements avaient été notifiés à 526 abonnés. Des panneaux pour informer de la conduite à tenir à destination des randonneurs dans la zone de présence de l'ours, ont été installés dans le département de l'Ariège en français, espagnol et anglais.



Accompagner la transition écologique et énergétique

La transition énergétique, et plus largement la transition écologique, sont au cœur de politiques publiques portées par l'État avec deux grands enjeux : l'atténuation du changement climatique et l'adaptation des territoires au changement climatique.

« TERRITOIRES À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE » (TEPCV)

L'appel à projets « territoires à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV) lancé en 2014 par la Ministre en charge de l'Environnement a permis de soutenir les dynamiques territoriales exemplaires en matière de développement durable. En Ariège, plusieurs territoires ont été lauréats de l'appel à projet pour un montant global de **5,5 millions d'€ de subventions de l'État** : PNR Pyrénées Ariégeoises (en relais de ses communes), Communauté d'Agglomération de Foix-Varilhès, Communauté de Communes du Pays d'Olmes, Communes de Lavelanet, de Saverdun et le conseil départemental.

Fin 2019, le bilan de ce dispositif fait état de 37 actions démarrées pour un montant de 3 655 992 €, 39 actions terminées pour un montant de 1 483 830 € (dont 27 soldées pour un montant de 1 087 717 €), et 10 actions annulées pour un montant de 362 518 €.

« TERRITOIRES ENGAGÉS DANS UNE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE AMBITIEUSE »

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) a lancé en avril 2017 un appel à projet « territoires engagés dans une transition énergétique et écologique ambitieuse en région Occitanie ». Dans ce cadre, la communauté de communes Couserans-Pyrénées et le SCOT de la Vallée de l'Ariège bénéficient d'un appui technique et financier pour l'élaboration de leurs plans climat.

Après avoir accompagné ces deux territoires pour l'élaboration de leur candidature à l'appel à projet de l'ADEME, la DDT les a accompagnés en 2019 dans l'élaboration de leurs plans climat, qui entrent maintenant dans la phase de validation.

URGENCE CLIMATIQUE ET ÉCOLOGIQUE : L'ENSEMBLE DES SERVICES DE L'ÉTAT MOBILISÉS

À l'initiative de la préfète, un séminaire des cadres des services de l'État a été organisé en Ariège sur le sujet de l'urgence climatique et écologique le 13 juin 2019. L'objectif de cette journée était de sensibiliser / mobiliser l'ensemble des services sur ces enjeux pour en permettre une meilleure prise en compte dans le fonctionnement des services (dans une

démarche administration exemplaire), dans l'action des services et dans le portage des politiques publiques qui leur sont propres.

Près de 90 cadres représentant la quasi-totalité des services (Préfecture et DDI, ARS, gendarmerie, DSDEN, ONCFS, Douanes, DIRECCTE, UID DREAL...) étaient présents. La matière a été consacrée essentiellement à des interventions de spécialistes du climat (Serge Planton, Météo France / CNRS / GIEC) et de la biodiversité (Gérard Largier, directeur du Conservatoire National des Pyrénées) pour permettre à chacun d'appréhender les enjeux à l'échelle mondiale, puis plus locale. Le directeur de l'Énergie et de la Connaissance à la DREAL Occitanie a ensuite évoqué les outils et acteurs de la transition énergétique et Agnès Langevine, vice-présidente de la Région Occitanie, a présenté la stratégie Région à Énergie Positive. L'après-midi a été consacré à un travail en ateliers, qui a permis de faire émerger des pistes d'action et des propositions concrètes.

Depuis ce séminaire, plusieurs actions sont menées pour maintenir les services dans cette dynamique, avec l'appui de référents transition écologique nommés en leur sein. Outre la réalisation des bilans carbone obligatoires, un travail inter-services devrait permettre d'aller plus loin dans la démarche administration exemplaire (tri déchets, achats, déplacements...) : la première réunion des référents a donné lieu à des premiers échanges positifs dans ce sens. Des actions d'information et de sensibilisation ont été menées (newsletter « Climat : quoi de ou ? », « 2h pour comprendre l'urgence climatique », café-débat...) pour mobiliser, au-delà des cadres, l'ensemble des agents de l'État, qui sont également invités à poser leurs questions, échanger, faire des propositions. Pour favoriser la prise de conscience et les changements de pratiques dans la sphère professionnelle et au-delà, des défis seront régulièrement proposés aux agents : défi « Zero Auto Solo » et défi « Noël Eco-citoyen ».

Ces actions seront poursuivies et amplifiées en 2020.

CONCLUSION

2019 a commencé dans un contexte social marqué par la crise des « Gilets Jaunes » et s'est achevé sous le signe de la continuité de l'action de l'État envers ses partenaires avec la mise en place d'actions phares dans le domaine de la transition écologique, de la lutte contre les violences faites aux femmes, de la territorialisation des politiques publiques dans un souci de proximité et de solidarité envers les publics les plus fragiles. Agir efficacement, rendre lisible son action, être simple, ouvert et proche dans toutes ses démarches auprès de nos concitoyens telle est la conduite que l'État doit s'attacher à tenir.

L'année 2020 s'ouvre sur une mobilisation sans précédent de tous les services de l'État contre l'épidémie de COVID 19. La gestion de cette crise montre notre capacité d'œuvrer ensemble dans des conditions exceptionnelles et difficiles pour assurer la protection de nos concitoyens. Cette année marquera l'importance de la mobilisation de tous les acteurs du territoire au côté de l'État pour soutenir l'économie locale et relancer la croissance.

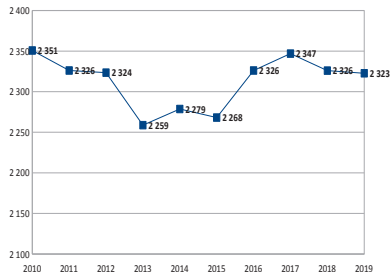
2020 restera une année de transition qui nous permettra d'aborder l'avenir plus fort et mieux armé dans un esprit de solidarité et de résilience pour mener à bien nos missions et en particulier en mettant en œuvre l'ambitieux plan de relance du gouvernement. Je sais pouvoir compter sur l'implication de l'ensemble des agents de l'État et je les remercie encore pour leur engagement et leur dévouement.

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS TEMPS PLEIN (ETP) DE LA FONCTION PUBLIQUE DE L'ÉTAT EN ARIÈGE 2011-2018

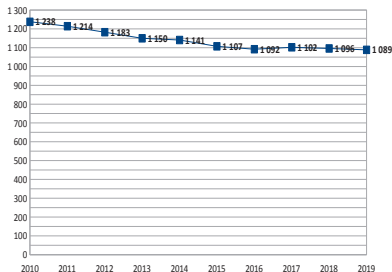
Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Effectifs de la Fonction Publique en Ariège (en Equivalent Temps Plein)	2 351	2 326	2 324	2 259	2 279	2 268	2 326	2 347	2 326	2 323
Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Effectifs de la Fonction Publique en Ariège (en Equivalent Temps Plein) HORS PERSONNEL MINDEF	1 238	1 214	1 183	1 150	1 141	1 107	1 092	1 102	1 096	1 089

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DES SERVICES DE L'ÉTAT EN ARIÈGE 2010 / 2017

Avec personnel MINDEF



Hors personnel MINDEF



Opérateurs de l'État

L'OFB n'est existant qu'à compter du 01/01/2020, pour 2019 l'ONCFS comptait 15 agents et 1 PEC, l'AFB quant à eux étaient 6 agents.

Pour information, l'OFB est constitué de 20 agents et de 1 contrat PEC,

Après plusieurs années de baisse importante des effectifs de 2010 à 2015 de l'ordre de 83 ETP, l'on enregistre en 2018 un ralentissement du niveau de la baisse.

RECETTES DE L'ÉTAT PERÇUES EN 2019

Intitulé de la recette	2016	2017	2018	2019	Évolution 2019/2018
Impôts locaux	164 706 209	167 257 950	173 348 123	183 781 032	6,02%
<i>Taxe d'habitation + redevance sur audiovisuel (après dégrèvements*)</i>	51 666 483	53 231 798	55 248 733	58 040 538	5,05%
<i>Taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties (après dégrèvements)</i>	101 442 917	103 031 109	106 160 359	113 057 271	6,50%
<i>Cotisation foncière des entreprises + IFER (Hors Direction des Grandes Entreprises et après dégrèvements)</i>	11 596 809	10 995 043	11 939 031	12 683 223	6,23%
Impôt sur le revenu + Contributions sociales (après dégrèvements)	98 709 948	102 966 486	108 996 913	38 699 816**	-
Impôts sur les sociétés	25 925 065	24 773 337	24 216 688	23 237 679	-4,04%
Taxe sur les salaires	15 945 815	15 013 958	16 340 256	16 303 962	-0,22%
Taxe sur la valeur ajoutée	133 883 278	140 733 725	144 425 458	148 783 718	3,02%
Impôt de solidarité sur la fortune	1 489 846	1 342 820	137 556	560 944	307,79%
Droit départemental sur les mutations	13 235 592	15 396 402	14 950 100	17 183 734	14,94%
Droit de Publicité foncière et d'enregistrement	24 375 528	23 799 602	31 356 952	35 299 278	12,57%
TOTAL des recettes perçues	478 271 281	467 428 171	513 772 046	463 850 163	-9,72%

* hors dégrèvement réforme TH

** en raison des réorganisations comptables liées à la mise en place du prélèvement à la source, la DDFIP de l'Ariège comptabilise uniquement une partie des retenues à la source effectuées sur les foyers ariégeois. A titre d'information, le montant de l'impôt sur les revenus 2019 (sur les revenus 2018) avant imputation du Crédit Impôt Modernisation du Recouvrement (CIMR) et des contributions sociales des foyers ariégeois est de 112 399 940 €.

COORDONNÉES DES SERVICES DE L'ÉTAT EN ARIÈGE

Administration	Contact
Préfecture	2, rue de la Préfecture - Préfet Claude Erignac - BP 87 - 09007 Foix cedex Tél. : 05 61 02 10 00 - Mail : prefecture@ariego.gouv.fr
Sous-préfecture de Pamiers	26, rue Frédéric Soulié - BP 172 - 09102 Pamiers Tél. : 05 61 60 97 30 Mail : sp-pamiers@ariego.gouv.fr
Sous-préfecture de Saint-Girons	12, av René Plaisant - BP 109 - 09201 Saint-Girons Tél. : 05 61 96 25 80 Mail : sp-saint-girons@ariego.gouv.fr
Direction départementale des territoires (DDT)	10, rue des Salenques et rue Fenouillet - 09000 Foix Tél. : 05 61 02 47 00 Mail : ddt@ariego.gouv.fr
Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection de la population (DDCSPP)	9, rue Lt Paul Delpech - BP 130 - 09003 Foix cedex Tél. : 05 61 02 43 00 Mail : ddcspp@ariego.gouv.fr
Unité départementale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (UD DIRECCTE)	30, avenue du Général de Gaulle - 09007 Foix cedex Tél. : 05 61 02 46 40 Mail : oc-ud09@direccte.gouv.fr
Unité départementale de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (UD DREAL)	4, av Didier Daurat - BP 331 - 31776 Colomiers Cedex Tél. : 05 61 15 39 99 Mail : ut-ariego.dreal-midi-pyrenees@developpement-durable.gouv.fr
Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP)	4, rue de la Préfecture - Préfet Claude Erignac - 09000 Foix Tél. : 05 34 09 36 21 - Mail : udap.ariego@culture.fr
Délégation départementale de l'agence régionale de santé (DD ARS)	1, bvd Alsace Lorraine - BP 30076 - 09008 Foix cedex Tél. : 05 34 09 36 36 Mail : ars-dt09-dt@ars.sante.fr
Direction départementale des finances publiques (DDFIP)	55, Cours Gabriel Fauré - BP 86 - 09007 Foix cedex Tél. : 05 61 05 45 50 Mail : tg09.contact@dgfip.finances.gouv.fr
Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN)	2, rue du Lt P. Delpech - BP 40077 - 09008 Foix Cedex Tél. : 05 67 76 52 09 Mail : sp09@ac-toulouse.fr
Groupeur de gendarmerie départementale de l'Ariège (GGD)	2, allées de Villote - BP 80 - 09008 Foix Cedex Tél. : 05 61 02 17 00 Mail : ggd09@gendarmerie.interieur.gouv.fr
Direction départementale de la sécurité publique (DDSP)	Hôtel de Police - 2, avenue Lakanal - 09000 Foix Tél. : 05 61 05 43 00 Mail : ddsp-sec.09@interieur.gouv.fr
Office français de la biodiversité (OFB)	Service départemental de l'Ariège - 26 allées de Villote - 09000 Foix Mail : sd09@ofb.gouv.fr

Préfecture de l'Ariège

2 rue de la Préfecture - Préfet Claude Erignac
09007 Foix cedex

05 61 02 10 00- www.ariège.gouv.fr

